

Covid-19 : les leçons à tirer de la crise

- Nos questions à :
Geoffroy Roux de Bézieux,
président du Medef
- Grand angle - Numérique :
la crise, accélératrice
de la dématérialisation
- Regards croisés -
Le télétravail, une bonne
pratique ?



GEOFFROY ROUX DE BÉZIEUX
Président du Medef

© juillet@edemonaucult_fondationesssec

DÉCRYPTER

Les élections ordinales
suite à la réforme

RÉUSSIR

Analyse sectorielle :
tourisme et hôtellerie

L'ORDRE EN ACTION

Congrès 2020 :
place au virtuel !

ORDRE DES
EXPERTS-COMPTABLES 
Conseil supérieur

cegid



réinventer

**Révolutionnez le métier
d'expert-comptable et
boostez la croissance de votre cabinet**

Chez Cegid, notre métier est de comprendre et anticiper les nouveaux usages des entreprises pour que vous soyez toujours en avance sur les besoins de vos clients.

Nos solutions vous permettent d'intégrer les attentes de vos clients (expérience utilisateur, plateforme collaborative, machine learning), de simplifier vos échanges et d'offrir un meilleur service tout en automatisant votre production.

Depuis plus de 30 ans, Cegid accompagne la profession comptable et équipe un expert-comptable sur deux en France. Aujourd'hui, plus de 250 000 TPE sont connectées au Portail Collaboratif Cegid.

www.cegid.com



INFORMER >

- 6 EN IMAGE
COVID-19 : EN PREMIÈRE LIGNE...
- 8 ACTUALITÉS
- 16 KIOSQUE



DÉCRYPTER >

- 18 GRAND ANGLE
NUMÉRIQUE : LA CRISE, ACCÉLÉRATRICE DE LA DÉMATÉRIALISATION
Télé-enseignement, télé-médecine, télétravail... Avec la crise sanitaire, notre pays comme le reste du monde a basculé dans « la télé-société » et la dématérialisation des échanges.
- 24 NOS QUESTIONS À
GEOFFROY ROUX DE BÉZIEUX
- 26 DÉCODEURS
LES ÉLECTION DU CONSEIL SUPÉRIEUR ET DES CONSEILS RÉGIONAUX DE L'ORDRE



RÉUSSIR >

- 28 NEWBIZ
- 33 BONNE PRATIQUE
LAB : CONSULTEZ LE REGISTRE DES BÉNÉFICIAIRES EFFECTIFS VIA L'INPI OU LE CONSEIL SUPÉRIEUR
- 34 ILS L'ONT FAIT
LAURE BONNAMOUR
- 35 PAROLE DE CLIENT
- 36 ET POUR VOUS ?



COGITER >

- 38 TRIBUNE
CONTRÔLE DE QUALITÉ ORDINAL : UN ENGAGEMENT CONFRATERNEL À MAINTENIR
- 39 REGARDS CROISÉS
TÉLÉTRAVAIL AVEC SES CLIENTS ET SES COLLABORATEURS : POUR OU CONTRE ?
- 40 QUESTIONS DE LECTEURS
- 41 CHECKNEWS



L'ORDRE EN ACTION >

- 42 NATIONAL
- 48 EN RÉGIONS
- 50 AGENDA
À LIRE DANS LA RFC

Revue mensuelle de l'Ordre des experts-comptables éditée par **Experts-Comptables Services**

Immeuble Le Jour 200-216, rue Raymond Losserand, 75680 Paris cedex 14 • Tél. 01 44 15 60 00 •

Tirage : 32 500 exemplaires •

Directeur de la publication : Charles-René Tandé, président • Directeur délégué de la publication : Jean-François Grimaud, secrétaire général • Rédacteur en chef : Bruno Le Besnerais, président du comité pilotage des satellites • Rédacteurs en chef adjoints : Philippe Sauveplane, René Keravel •

Comité de rédaction : A. Chandoux, A. Delemer, I. Delmaille, B. Delmotte, A. Fages, E. Ferdjallah-Cherel, F. Morin, G. Patetta • Secrétaire générale de rédaction : Laetitia Gesp • Secrétaire de rédaction : Florence Morin • Conception graphique : **EPICEUM** •

Maquette et infographie : Sandrine Séguier • Fabrication : Catherine Licini • Régie publicitaire : APAR - Tél. 01 41 49 02 90 • Impression : Imp. Fabrègue • Saint-Yrieix - Limoges - Paris •

• Dépôt légal : juillet-août 2020 • Abonnements • (non-membres de l'Ordre) • France et étranger 93,76 € • supplément avion 44,21 € • Agences - 33% • Ets d'enseignement - 50% règlement à l'ordre d'Experts-comptables services • Liste des annonceurs : CEGID 2° de couv • ACD p.9 •

jesignexpert.com p.17 • jefacture.com p.23 • AMDG p.27 • Groupe Revue Fiduciaire p.40 • jefacture.com 3° de couv • Atoo 4° de couv.

• jefacture.com p.23 • AMDG p.27 • Groupe Revue Fiduciaire p.40 • jefacture.com 3° de couv • Atoo 4° de couv.

• jefacture.com p.23 • AMDG p.27 • Groupe Revue Fiduciaire p.40 • jefacture.com 3° de couv • Atoo 4° de couv.

• jefacture.com p.23 • AMDG p.27 • Groupe Revue Fiduciaire p.40 • jefacture.com 3° de couv • Atoo 4° de couv.

• jefacture.com p.23 • AMDG p.27 • Groupe Revue Fiduciaire p.40 • jefacture.com 3° de couv • Atoo 4° de couv.

• jefacture.com p.23 • AMDG p.27 • Groupe Revue Fiduciaire p.40 • jefacture.com 3° de couv • Atoo 4° de couv.

• jefacture.com p.23 • AMDG p.27 • Groupe Revue Fiduciaire p.40 • jefacture.com 3° de couv • Atoo 4° de couv.

• jefacture.com p.23 • AMDG p.27 • Groupe Revue Fiduciaire p.40 • jefacture.com 3° de couv • Atoo 4° de couv.

• jefacture.com p.23 • AMDG p.27 • Groupe Revue Fiduciaire p.40 • jefacture.com 3° de couv • Atoo 4° de couv.

• jefacture.com p.23 • AMDG p.27 • Groupe Revue Fiduciaire p.40 • jefacture.com 3° de couv • Atoo 4° de couv.

• jefacture.com p.23 • AMDG p.27 • Groupe Revue Fiduciaire p.40 • jefacture.com 3° de couv • Atoo 4° de couv.

• jefacture.com p.23 • AMDG p.27 • Groupe Revue Fiduciaire p.40 • jefacture.com 3° de couv • Atoo 4° de couv.

• jefacture.com p.23 • AMDG p.27 • Groupe Revue Fiduciaire p.40 • jefacture.com 3° de couv • Atoo 4° de couv.

• jefacture.com p.23 • AMDG p.27 • Groupe Revue Fiduciaire p.40 • jefacture.com 3° de couv • Atoo 4° de couv.



Votre magazine SIC est imprimé sur du papier issu d'une fabrique certifiée ISO 14000/EMAS - imprimeur labellisé IMPRIM'VERT.



Entrez dans la tête de vos clients

VERTIGOCHOICE

AUTODIAGNOSTICS, vos clients n'auront plus de secrets pour vous.

Un questionnaire en ligne complété par vos clients pour identifier leurs besoins et imaginer avec eux un plan d'actions.

Rendez-vous sur experts-comptables.fr rubrique *Simulateurs et Diagnostics*.

OUTIL #5/12 : AUTODIAGNOSTICS

Un outil pour aider vos clients à rêver leur avenir.

DE VOUS

Des leçons à tirer et des bonnes pratiques à poursuivre

L'après-crise doit être l'occasion de pérenniser ce qui a fonctionné pendant la crise. Le télétravail en est un bon exemple. Mais il faut sécuriser les chefs d'entreprise en simplifiant la législation applicable.

Cette période aura également mis en lumière la nécessité d'accélérer la transition numérique. Celles et ceux qui étaient déjà bien avancés dans leur transition digitale ont moins souffert que les autres. Il faut également que les entreprises puissent utiliser le numérique sans contraintes ; les systèmes de signature électronique sont au point, il est maintenant important d'avancer dans la reconnaissance complète des actes électroniques. Faisons confiance aux entreprises en leur accordant plus de flexibilité, plus de simplicité...

Enfin, pour réussir toutes ces mutations et reprendre le chemin de la croissance, les entreprises doivent reconstituer leurs fonds propres. Il faut inventer des dispositifs incitant les Français à investir leur épargne dans les entreprises de proximité.



CHARLES-RENÉ TANDÉ
PRÉSIDENT DU
CONSEIL SUPÉRIEUR

Nouveaux objectifs, nouvelle maquette, nouveau SIC

Comment s'assurer que tous les professionnels reçoivent l'information qui leur est destinée ? Evénements, e-mailing, réseaux sociaux, site internet...tout a été mis en œuvre, puis mis à jour, pour multiplier les canaux de communication. Pourtant, nous faisons régulièrement le constat d'un manque de connaissance des services rendus par le Conseil supérieur par les consœurs et les confrères. Tous ne peuvent se rendre au Congrès, les boîtes mails sont saturées, les réseaux sociaux font perdre souvent beaucoup de temps...Reste le magazine que chacun peut lire, à son rythme. Nous restons persuadés de l'importance de conserver ce format. Une enquête de lectorat menée il y a quelques mois a confirmé cette intuition. Le SIC est lu et apprécié. Cette nouvelle version du SIC a pour ambition de répondre aux attentes exprimées et de pérenniser ce lien entre la profession et l'Ordre.

> À MOI

Un retour à la vie « normale » ?

Nous sortons d'une période exceptionnelle au cours de laquelle chacun a été particulièrement sollicité. Dire que nous reprenons une vie normale est sans doute prématuré. Mais il faut continuer à avancer et ne pas remettre à demain ce que nous avons prévu de faire avant la crise. Nous devons poursuivre nos investissements, nous devons continuer à nous transformer et à accompagner le changement de notre profession.



COVID-19 : EN PREMIÈRE LIGNE...

Comme les médecins et les infirmiers auprès des malades, vous vous êtes porté(e) au chevet des entreprises en difficulté. Tous les jours, de 7h à 21h, vous avez enchaîné les visites et les appels téléphoniques pour apporter soutien et conseil à des patrons de PME. Quelques milliers d'euros de prêt, un report de charges ou de loyer... l'avenir des entreprises françaises n'a parfois tenu à pas grand-chose. Juste de quoi mieux gérer sa trésorerie, garder le moral et rebondir. Grâce à vous. Merci !



INFORES, mobilisée pour défendre nos consœurs et confrères

PAR PASCAL CHAPIN, PRÉSIDENT D'INFORES



INFORES a été créée à l'initiative des deux syndicats IFEC et ECF afin de vous défendre. Ainsi, plus d'une trentaine de consœurs et confrères assistent sur tout le territoire les professionnels qui sont confrontés aux aléas de la mise en cause de leur responsabilité, qu'elle soit pénale, civile ou disciplinaire.

Ces professionnels de l'expertise-comptable et du commissariat aux comptes agissent tous les jours bénévolement et gratuitement pour le bien de tous, en toute confidentialité. L'objectif est de ne pas laisser des consœurs et confrères isolés, et de leur fournir les compétences d'une équipe rompue à ce genre de situations. Dans les cas qui peuvent le nécessiter, des spécialistes, avocats ou assureurs, sont sollicités.

En ces temps particuliers où les experts-comptables sont particulièrement sollicités, dès que vous présentez le litige, dès que vous êtes convoqué par un officier de police judiciaire, n'hésitez pas à contacter INFORES, dont les coordonnées ainsi que celles des correspondants figurent sur le site Internet associationinfores.com.



Jean-François Grimaud, nommé secrétaire général du CSOEC et délégué général de la CNCC

Succédant à Olivier Salamito au Conseil supérieur de l'ordre des experts-comptables et à François Hurel à la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, Jean-François Grimaud assure depuis mars dernier la direction générale des deux instances représentatives des métiers du chiffre. Reconnu pour sa capacité à conduire le changement, il inaugure ce nouveau poste de direction commune qui témoigne de la volonté de déployer de nouvelles synergies entre les deux institutions nationales. Sa principale mission, auprès des deux présidents Charles-René Tandé, pour le Conseil supérieur, et Jean Bouquot, pour la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, est de mettre en œuvre des complémentarités opérationnelles et organisationnelles. Jean-François Grimaud est doté d'un profil mixte public-privé puisqu'il a occupé des postes de direction générale dans des collectivités territoriales comme dans de grandes entreprises nationales.

DU 27 MAI AU 3 JUIN 2020

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES

Le Parisien

Aujourd'hui

Europe 1

Allô Impôt

0 8000 65432 Service & appel gratuits

Allô Impôt 2020 : les experts-comptables mobilisés pour aider les contribuables

Cette année encore, malgré la crise sanitaire, les experts-comptables ont participé à l'opération Allô Impôt. Du 26 mai au 3 juin, ils ont répondu aux questions des particuliers via un numéro vert, un site Internet dédié et lors d'émissions live et interactives sur YouTube.

Le 3 juin : journée spéciale sur Europe 1. De 8h à 19h, les auditeurs ont pu appeler et bénéficier en direct de l'assistance gratuite d'un expert-comptable pour remplir leur déclaration d'impôt. Bilan de l'opération 2020 : 11 000 appels ont été comptabilisés.



Entreprises en difficulté : des CIP territoriaux mobilisés pendant la crise

Durant la période de crise liée au Covid-19, les 70 Centres territoriaux d'Information sur la Prévention des difficultés des entreprises (CIP) se sont mobilisés de manière exceptionnelle afin d'apporter tout leur soutien aux chefs d'entreprise en difficulté.

PAR WILLIAM NAHUM, PRÉSIDENT DU CIP NATIONAL ET FONDATEUR DU 1^{ER} CIP À PARIS EN 1995



DEPUIS PLUS DE 25 ANS, DES CELLULES À L'ÉCOUTE DES CHEFS D'ENTREPRISE

Créé en 1995 au Conseil régional de l'Ordre de Paris-Île-de-France, le 1^{er} CIP fut imité progressivement dès 1999 sur l'ensemble du territoire, aboutissant à la création du CIP national en 2007. Des bénévoles (experts-comptables, avocats, anciens juges consulaires) reçoivent, informent et aident les chefs d'entreprise en difficulté pour les éclairer sur les meilleures solutions disponibles et adaptées à leur cas.

Aux difficultés économiques s'ajoutent parfois dépression, burn-out, voire, à l'extrême, la crise suicidaire. Pour y pourvoir, depuis trois ans, un accord entre le CIP national et l'association APESA (plus de 1 000 psychologues en France) permet aux sentinelles des CIP, formées à cela, de proposer aux chefs d'entreprise en souffrance psychologique des consultations gratuites auprès de psychologues cliniciens, prises en charge financièrement par le CIP national.

DES CIP MOBILISÉS PENDANT ET APRÈS LE CONFINEMENT

Avec les autres bénévoles, les experts-comptables se sont mobilisés et adaptés à la situation en offrant aux entrepreneurs des entretiens en visioconférences au lieu, en temps ordinaire, d'entretiens en présentiel.

Par ailleurs, si la période de confinement a rapidement été accompagnée de mesures exceptionnelles (PGE, chômage partiel, etc.) qui ont permis aux entreprises de « tenir » provisoirement tant bien que mal, les difficultés vont bientôt s'abattre crescendo. Le CIP national a donc engagé une vaste campagne de communication pour rappeler, tant à l'environnement institutionnel et gouvernemental qu'au grand public, que les 70 CIP locaux sont mobilisés et prêts à les aider. Compte tenu de la situation économique, les médias ont massivement relayé l'information, et la communication se poursuivra à la rentrée pour atteindre les nombreuses entreprises

DÉCOUVREZ
LE CIP
EN IMAGES
SUR CIP TV
OU SUR LE
COMPTE VIMEO
CIP NATIONAL

**KARINE, GÉRANTE
D'UNE SALLE DE SPORT
DANS L'ESSONNE**
(Journal télévisé de 20h,
France 2, le 16/06/2020)

Je n'ai pas consulté de médecin, pas pris de médicament, mais j'ai appelé le Centre d'Information sur la Prévention des difficultés des entreprises. Parler de mes soucis à des tiers m'a permis de prendre du recul et de relativiser.

qui seront en difficulté tout au long des prochains mois.

APPEL À VOLONTARIAT

En prévision de l'afflux des demandes d'assistance à l'automne, les CIP auront besoin d'experts-comptables bénévoles sur tout le territoire. Si vous le souhaitez, engagez-vous en contactant cip@cs.experts-comptables.org.

**POUR EN SAVOIR PLUS
SUR LES CIP, RENDEZ-VOUS
SUR CIP-NATIONAL.FR OU SUR LE
COMPTE TWITTER @CIPNATIONAL**

**(RE)-VISIONNEZ LE WEBINAIRE
DU 26 JUIN** au cours duquel ont été présentées les ordonnances du 27 mars et du 20 mai portant adaptation du droit des entreprises en difficulté et les propositions des membres du CIP pour envisager l'avenir et favoriser la reprise.
www.cip-national.fr

Un nouveau dispositif d'aides aux entreprises sous forme d'avances remboursables et de prêts à taux bonifiés

PAR **ROMAIN GIRAC**, CHARGÉ DE MISSION SENIOR FINANCEMENT, CONSEIL SUPÉRIEUR

Le 12 juin 2020, un décret est venu préciser les modalités d'attribution des avances remboursables et des prêts bonifiés pour les PME touchées par la crise du Covid-19 ; celles qui n'ont pas pu obtenir un prêt garanti par l'État ou d'autre financement. Ce nouveau dispositif d'aides aux entreprises est prévu par la loi de finances rectificative du 25 avril 2020 et sera effectif jusqu'au 31 décembre 2020. Sont donc éligibles au dispositif les PME qui répondent aux critères cumulatifs suivants :

- > ne pas avoir obtenu un prêt garanti par l'État (ou un autre financement) et où l'intervention du médiateur du crédit a été un échec ;
- > justifier de perspectives réelles

de redressement de l'exploitation ;

- > ne pas faire l'objet d'une sauvegarde, d'un redressement judiciaire ou d'une liquidation judiciaire avant le 31 décembre 2019.

À noter que les entreprises redevenues *in bonis* par l'adoption d'un plan (sauvegarde ou redressement) sont éligibles au dispositif tout comme les entreprises en mandat *ad hoc* ou conciliation. Le caractère stratégique, le savoir-faire reconnu et l'importance de l'entreprise au sein de son bassin d'emploi seront pris en compte. L'expert-comptable accompagne et conseille les entreprises dans l'envoi de ces demandes.

VU COMME ÇA...



GABs.

> DEC'Install : préparez votre diplôme et votre installation

L'Anecs et le CJEC organisent partout en France, en septembre et octobre, le DEC'Install. Cette journée propose aux memorialistes et aux diplômés des témoignages, des retours d'expérience et des échanges avec leurs pairs pour les guider à travers ces deux phases-clés de leur vie professionnelle.

POUR EN SAVOIR PLUS :

WWW.ANECS.ORG
OU WWW.CJEC.ORG,
RUBRIQUE « VOTRE SECTION »

> Congrès des syndicats : la pandémie accélère le virage virtuel !



Les syndicats ECF et IFEC se sont adaptés à la crise et ont chacun lancé leur premier congrès numérique pour accueillir la profession en ligne : ECF du 22 au 26 juin, et l'IFEC les 2 et 3 juillet.

L'occasion pour le Conseil supérieur de présenter de manière originale son offre de services dédiée aux cabinets et à leurs clients. À tout moment, les internautes ont pu visiter le stand virtuel, voir les vidéos proposées, télécharger la documentation, trouver des réponses sur le chat activé et découvrir, dans le cadre d'un webinar, tous les outils et bonnes pratiques pour développer l'activité de son cabinet.



Résultats de l'enquête sur les conséquences de la crise sanitaire

Le Conseil supérieur, à travers son Observatoire de la profession, a réalisé une enquête auprès des experts-comptables pour recueillir des informations sur les conséquences de la crise sanitaire sur l'activité de leurs cabinets et de leurs clients. Plus de 900 d'entre eux ont répondu à cette enquête entre le 8 et 22 juin. Les données de comparaisons sont issues du précédent baromètre, ouvert du 15 au 25 mai.

BAROMÈTRE DE LA SITUATION DES CABINETS

ORGANISATION DES CABINETS



9 %

Tous les salariés sont en **télétravail**



36 %

Tous les salariés sont **présents physiquement**



53 %

Une partie des salariés est en **télétravail** et une partie au bureau

7 %

Une partie des salariés est en **chômage partiel**

Plusieurs réponses possibles

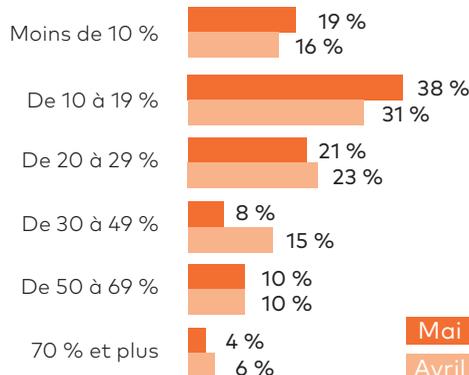
ÉVOLUTION DU CA DES CABINETS AU MOIS DE MAI

28 %

BAISSE DU CA



Ampleur des baisses de CA



La part des cabinets indiquant une baisse de CA en mai est similaire à la mesure d'avril. La baisse moyenne de CA est également du même ordre : -21 % en mai, contre -24 % en avril.

RETARDS OU REPORTS DE PAIEMENT AU MOIS DE MAI



Retards ou reports de paiement subis

61 %

Contre 68 % en avril



Pas de retards ou reports de paiement

37 %

Contre 30 % en avril



Ne sait pas

2 %

Contre 3 % en avril



ANTICIPATION DE L'ÉVOLUTION DE LA SANTÉ DES CABINETS DANS LES 3 PROCHAINS MOIS



La situation va s'améliorer

12 %

Contre 9 % en avril



La situation va se stabiliser

41 %

Contre 30 % en avril



La situation va se détériorer

30 %

Contre 41 % en avril



Ne sait pas

16 %

Contre 20 % en avril

De nouveau, les cabinets de moins de 10 salariés / moins de 200 clients ont une vision un peu plus optimiste de l'avenir. Ils sont proportionnellement plus nombreux à penser que la situation va s'améliorer.

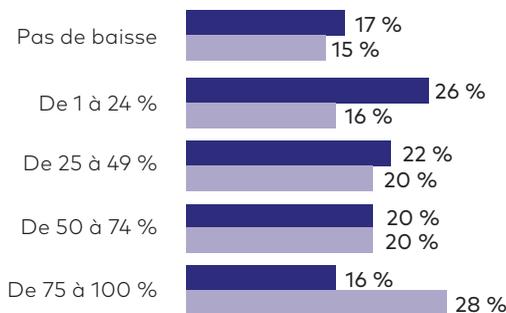
ACTIVITÉ DES CLIENTS

83 %

DES CLIENTS ONT ENREGISTRÉ UNE BAISSÉ DE CA EN MAI CONTRE 85 % EN AVRIL*



Évolution du CA des clients

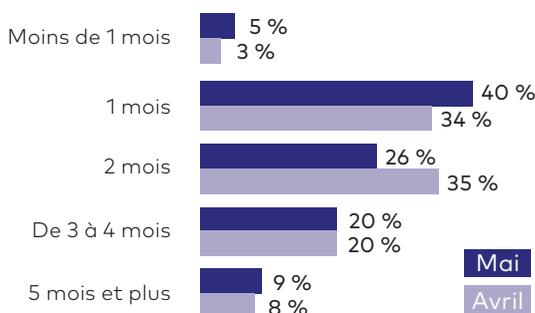


BAROMÈTRE DE LA SITUATION DES CLIENTS SELON LES EXPERTS-COMPTABLES

*Cet indicateur est à prendre avec précaution, les répondants ne sachant pas répondre pour environ 1 client sur 5.

SANTÉ FINANCIÈRE DES CLIENTS

Nombre moyen de mois de trésorerie dont disposent les clients



36 %
Contre 40 % en avril



Part des clients des cabinets subissant des retards ou des reports de paiements

PÉRENNITÉ DES CLIENTS



Part des clients des cabinets pour laquelle les experts-comptables craignent une faillite

6 %

Contre 8 % en avril



Part estimée des clients des cabinets ayant fait faillite au mois de mai

0,4 %

Contre 0,3 % en avril



Une bien triste nouvelle pour la profession...

Léo Jégard nous a quittés le 19 mai 2020, quelques semaines après Marie-Thérèse, son épouse depuis plus de 60 ans.

Parler de Léo, diplômé d'expertise-comptable à 25 ans, sans parler de Marie-Thérèse, l'une des toutes premières femmes experts-comptables, sans parler de leurs quatre enfants, Anne-Marie, Xavier, François et Benoît, dont



HOMMAGE À LEO JÉGARD ET SA FEMME MARIE-THÉRÈSE, PAR RENÉ RICOL

le décès prématuré les a profondément meurtris, sans parler de leurs dix-sept petits-enfants et de leurs deux arrière-petits-enfants, c'est-à-dire sans appuyer le parcours exceptionnel de Léo sur ce terreau familial ouvert, chaleureux, généreux, est juste impossible.

À de multiples occasions, nous pouvions les voir tous les deux, Léo et Marie-Thérèse, nous pouvions deviner leur complicité, leur solidarité dans les épreuves et l'amour profond qui les unissait l'un à l'autre. La réussite d'une vie professionnelle peut être solitaire, un peu sèche, peu épanouissante. Elle peut, à l'inverse, être plus familiale, plus joyeuse et plus rayonnante. Et Léo Jégard, bien qu'en auto-contrôle permanent, ne parlant jamais pour ne rien dire, était rayonnant, attentif à l'opinion des autres, ambitieux pour sa profession et dévoué aux causes associatives.

Successivement vice-président de l'ANECS, puis secrétaire général de l'IFEC en 1972, il est élu au Conseil supérieur en 1979 avant d'en prendre la présidence en 1985. Sous cette dernière, il a marqué fortement, et de manière visionnaire, la profession avec trois objectifs principaux.

D'abord, le rapprochement avec la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes. Des journées communes ont ainsi été organisées, et la réflexion prospective sur le devenir de la profession comptable libérale a été lancée, avec la création, par décret du 8 juillet 1985, d'une commission nationale d'orientation de l'expertise-comptable et du commissariat aux comptes. Nous pensions alors tous les deux que la fusion de l'Ordre et de la Compagnie était indispensable pour protéger les missions complémentaires de l'expertise-comptable d'une part, et du commissariat aux comptes d'autre part.

Puis, la reconnaissance de l'Ordre comme interlocuteur incontournable des pouvoirs publics ; aussi bien dans leurs activités législatives, je pense en particulier à la loi sur les faillites, que dans le rôle de la profession dans la prévention des difficultés des entreprises ou dans la préparation des appels d'offres en vue de l'audit préalable des sociétés et groupes à privatiser. Et enfin, le rayonnement de la profession par le développement de contrôles de qualité, l'unification experts-comptables - comptables agréés, le rapprochement des experts-diplômés salariés avec les libéraux, le lancement du Club

Fiscal qui sera suivi du Club Social, et l'accent mis sur la formation avec un soutien inconditionnel du CFCG.

Une anecdote pour sourire, car Léo adorait rire. Un projet de loi déposé à l'Assemblée nationale en 1985 propose que la suppression de l'Ordre des médecins, figurant dans les 101 propositions du Président Mitterrand, s'étende aux autres ordres professionnels, dont celui des experts-comptables... Léo Jégard intervient auprès d'Henri Emmanuelli et lui dit simplement : "Si vous supprimez l'Ordre des experts-comptables, ils n'auront plus l'obligation de cotiser à la retraite et le système de retraite des professions libérales sera remis en cause...". Le projet de loi a été retiré... C'est d'actualité ! Le président Léo Jégard, officier de la Légion d'honneur, restera ainsi durablement une figure marquante de notre profession. Il est parti sereinement, nous donnant comme dernier message que cette crise sanitaire doit nous pousser à être encore plus attentifs aux autres et bienveillants.

Léo et Marie-Thérèse, vous allez beaucoup nous manquer.



La cérémonie du souvenir, organisée par la famille pour Léo et Marie-Thérèse Jégard, sera célébrée **le samedi 3 octobre 2020 à midi** en l'église Saint-Germain-de-Lauxerrois à Fontenay-sous-Bois (2 rue de Rosny).



Dites-lui je thème

DOSSIERS THÉMATIQUES, pour bien appréhender les sujets de fond.

Épargne salariale, RGPD, comptes de campagne, COVID-19, mécénat, quel que soit le sujet d'actualité, nous mettons à votre disposition un référentiel documentaire, des ressources et des FAQ qui vous aideront à renforcer votre rôle de conseil.

À retrouver sur le site privé de l'Ordre :
www.experts-comptables.fr

Authentification avec Comptexpert.

OUTIL #6/12 : DOSSIERS THÉMATIQUES

Devenez incollable face aux interrogations de vos clients.





KIOSQUE

#SIClecture

Les marchés de la profession 2020



Découvrez l'analyse des résultats de l'enquête de marché réalisée en 2019 auprès de 1 000 dirigeants d'entreprises et d'associations françaises, clientes ou non de la profession. Depuis 2010, la part des entreprises faisant appel aux services d'un cabinet d'expertise-comptable se caractérise par sa stabilité : entre 7 et 8 TPE-PME sur 10 déclarent avoir recours à un cabinet, loin devant les autres partenaires. L'étude confirme également la qualité du capital relationnel des experts-comptables tout en identifiant les opportunités et leviers de croissance pour les cabinets. Elle alerte néanmoins sur la nécessité de mettre en avant la qualité perçue du travail réalisé ainsi que l'étendue des champs d'intervention des cabinets, sous peine de voir les parts de marché s'éroder.

ACHETEZ L'OUVRAGE
SUR BOUTIQUE-EXPERTS-
COMPTABLES.COM
PRIX : 20 €

Webinaires du Conseil supérieur : votre top 5



Depuis la fin avril, le Conseil supérieur vous a donné une douzaine de rendez-vous en ligne traitant de l'actualité chaude ou de thématiques plus généralistes. Ces webinaires ont connu un grand succès. Vous avez notamment plébiscité les sujets suivants :

- > Les nouveautés de la déclaration de revenus (diffusé le 29 mai) ;
- > Mieux mesurer et expliquer les conséquences de la crise Covid-19 sur les comptes des entreprises françaises (diffusé le 28 mai) ;
- > Déclarations et échéances fiscales : quels délais ? (diffusé le 30 avril) ;
- > Actualité sociale : aspects pratiques de l'activité partielle (diffusé le 12 mai) ;
- > Déconfinement : les points clés pour une reprise d'activité sécurisée.

RETROUVEZ TOUS LES WEBINAIRES
PASSÉS ET À VENIR DU CONSEIL
SUPÉRIEUR SUR LA PARTIE PRIVÉE
DU SITE INTERNET
EXPERTS-COMPTABLES.FR



> **Guide des missions de l'expert-comptable auprès du Comité Social et Économique (CSE) – Nouveauté 2020**

Consacré à l'ensemble des missions légales, contractuelles et comptables, ce guide permet d'analyser les principales dispositions législatives d'une manière opérationnelle et d'anticiper leurs conséquences concrètes sur le fonctionnement et les prérogatives du CSE ; dans un contexte où les pratiques vont s'adapter progressivement sur les années à venir. C'est aussi un cadre méthodologique pour réaliser efficacement ces missions, dans un objectif de satisfaction objective des parties prenantes.

En complément du guide, découvrez le Plan de comptes des CSE – Nouveauté 2020, disponible sur la boutique de l'Ordre.

ACHETEZ L'OUVRAGE
SUR BOUTIQUE-EXPERTS-
COMPTABLES.COM
PRIX : 15 €



> **Actu Collaborateurs N° 52**

Améliorez la productivité de votre cabinet en formant facilement vos collaborateurs sur l'actualité comptable,

fiscale, sociale et juridique. Au sommaire ce trimestre :

- Covid-19 : recommandations de l'ANC pour les comptes 2020
- Dernières mesures sociales, fiscales et juridiques liées au Covid-19
- Prime « Macron » 2020 : nouvelles précisions de l'administration
- Document unique d'évaluation des risques professionnels
- Associations et subventions : impact des mesures Covid19

VOTRE OUTIL DE VEILLE ET DE MISE À JOUR DES CONNAISSANCES DISPONIBLE SUR BOUTIQUE-EXPERTS-COMPTABLES.COM

Signer les dépôts de formalités sur infogreffe.fr C'est désormais possible avec jesignexpert.com

Depuis la crise du covid-19, la dématérialisation s'est accélérée au sein des cabinets, et le recours à la **signature électronique s'est développé**. La plateforme jesignexpert.com a été plébiscitée avec une utilisation exponentielle du service. Le nombre d'utilisateurs a également augmenté, puisque les services juridiques sont dorénavant nombreux à l'utiliser pour les PV d'AG notamment. Et **c'est désormais sur jesignexpert.com que les cabinets peuvent compter pour signer le dépôt des formalités sur infogreffe.fr.**

Un partenariat répondant à une attente forte de la profession

Avec plus de 1,2 million de formalités en 2019, cette procédure est essentielle dans la vie des entreprises. L'expert-comptable joue un rôle majeur puisqu'il est souvent mandaté pour effectuer ces dépôts. C'est pourquoi, **infogreffe et ECMA ont décidé de travailler ensemble pour simplifier leurs démarches**. Avec une signature avancée, l'expert-comptable, ou le collaborateur ayant délégation, peuvent signer le dépôt des formalités directement sur infogreffe.fr.

Cette **intégration est très attendue par les experts-comptables**, qui voit, à travers ce nouveau service, l'opportunité de faciliter l'exercice de la profession avec un outil **simple**, parfaitement **sécurisé** et dont l'usage s'est déjà fortement démocratisé.

4 formalités peuvent désormais être signées puis déposées en ligne :

- **Modification d'entreprise**
- **Dépôt d'actes**
- **Dépôt des comptes annuels**
- **Radiation d'entreprise**

Avant de commencer vos formalités en ligne, **assurez-vous d'avoir un compte infogreffe.fr et d'être enregistré sur jesignexpert.com** au préalable. Ces prérequis sont indispensables.

Vous pouvez effectuer vos démarches en 6 étapes à partir du site infogreffe.fr.



À PROPOS D'ECMA

ECMA, Association française régie par la loi du 1er juillet 1901, créée à l'initiative de la profession d'expert-comptable en France, est dédiée à l'accompagnement de la digitalisation des cabinets d'expertise-comptables et de leurs clients. ECMA propose plusieurs services.

À PROPOS D'INFOGREFFE

Créé en 1986, Infogreffe est le Groupement d'intérêt économique (GIE) des greffes des tribunaux de commerce français. Présidé par Maître Dieudonné Mpouki, Infogreffe est la plateforme de services en ligne destinée à accompagner les entreprises et faciliter les moments clés de leur développement. Pour y parvenir, il développe des services dématérialisés pour répondre à un double impératif de rapidité dans les démarches et de sécurité, et ainsi favoriser le dynamisme et la transparence économiques du pays. www.infogreffe.fr

PLUS D'INFORMATIONS
SUR [JESIGNEXPERT.COM](https://jesignexpert.com)





Numérique : la crise, accélératrice de la dématérialisation

facture
électronique

TTC.

bulletin
de paie
électronique



signature
électronique





Télé-enseignement, télémedecine, télétravail... Avec la crise sanitaire, notre pays comme le reste du monde a basculé dans « la télé-société » et la dématérialisation des échanges. Le secteur de l'expertise comptable n'est bien sûr pas en reste. Une chance pour les cabinets d'accélérer leur digitalisation et celle de leurs entreprises clientes ?

Dématérialisation des cabinets : quels sont les chantiers prioritaires ?

Dans cette période incertaine et sans précédent, il est nécessaire de repenser sa stratégie digitale post - Covid-19 pour mieux préparer l'avenir. Au-delà de l'obligation légale de s'y adapter au fil de l'eau, la dématérialisation est en effet source d'opportunités pour les cabinets. Décryptage.

PAR **CONSTANCE CAMILLERI**,
DIRECTEUR DE L'INNOVATION, CONSEIL SUPÉRIEUR

VERS UNE NOUVELLE ORGANISATION INTERNE

La crise sanitaire a accéléré les besoins en matière de digitalisation des cabinets : une collaboration efficace en temps réel, une supervision des dossiers simplifiée et une sécurisation des échanges. Les cabinets doivent ainsi mettre en place une stratégie de dématérialisation pointue et complète leur permettant de gérer toutes les facettes de leur métier. Ainsi, le temps gagné par les équipes leur permettra d'en consacrer plus sur des missions à plus forte valeur ajoutée. À cet effet, l'obligation progressive de la facture électronique à toutes les entreprises entre 2023 et 2025 va encourager de facto la numérisation des cabinets et leur permettra de proposer des services utiles aux entreprises : scellement, transmission et

réception des documents, coffre-fort électronique et service d'archivage électronique. Le tout dans le respect des règles de sécurité et d'interopérabilité.

À ce propos, la première recommandation de l'École Centrale de Lyon pour la profession concerne l'organisation du cabinet. L'enquête montre qu'un petit nombre de personnes, au sein des cabinets, impulse le changement et l'innovation. Il est donc important, pour remplir cette mission de façon efficace, d'intégrer dans sa réflexion la veille, le choix des outils, la stratégie d'implantation, les formations, les recrutements, la communication en interne...



VERS DE NOUVELLES ATTENTES CLIENTS

Dans un monde post-covid qui a fondamentalement modifié notre façon de travailler, il est nécessaire de répondre aux nouvelles attentes des clients qui ont beaucoup évolué et dépassent maintenant les simples missions en matière de tenue de comptabilité et de révision comptable. Ces derniers sont en effet de plus en plus en demande d'accompagnement et attendent notamment d'être épaulés dans la transformation digitale de leur organisation. Et plus précisément sur des projets de dématérialisation en lien avec les mutations numériques et les obligations règlementaires/législatives à venir, qui accélèrent de manière significative la numérisation de l'économie : bulletin de paie numérisé, facture électronique, etc.

VERS UNE NOUVELLE OFFRE

Les flux de richesse reposent sur des processus de plus en plus dématérialisés qui nécessitent la présence de tiers de confiance, capables de garantir en outre l'authenticité et l'intégrité des données.

La construction d'une offre de services adaptée à sa clientèle et selon son profil de cabinet permettra de transformer en mission le constat d'une nécessaire évolution numérique. Les cabinets vont ainsi pouvoir s'appuyer sur la dématérialisation pour impulser une nouvelle image et faire évoluer les missions proposées à leurs clients autour de cinq grands axes de services.

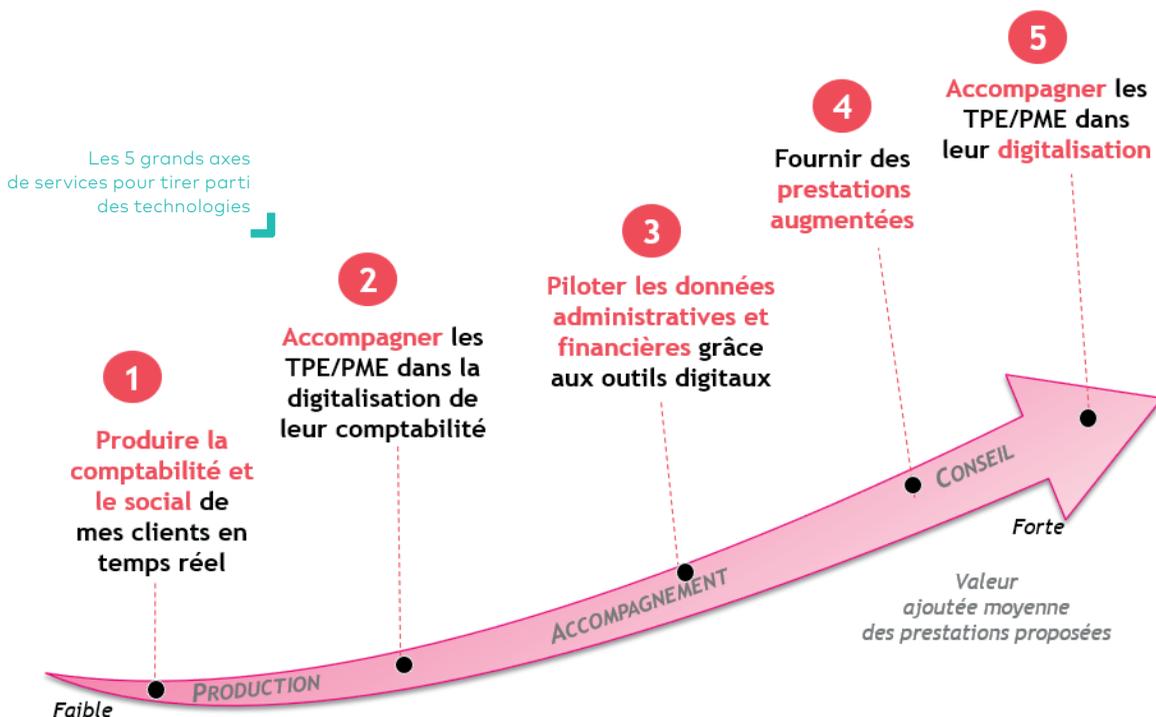
À ce propos, la deuxième recommandation de l'École Centrale de Lyon pour la profession concerne l'évolution de l'offre de services. L'enquête montre que les cabinets sont conscients des transformations et des évolutions du métier. Ils sont également conscients du risque de voir leur métier devenir moins concurrentiel. Remettre l'ouverture de l'offre de services au centre des préoccupations est donc capital. De plus, cette réflexion doit s'accompagner d'un volet communication qui permettra de convaincre le client de la modernisation du métier grâce aux nouveaux services proposés.

QUID DES OUTILS MIS À DISPOSITION ?

Le Conseil supérieur accompagne les experts-comptables dans leurs préoccupations quotidiennes en matière de dématérialisation pour qu'ils trouvent des solutions et des réponses concrètes à leurs questions :

- > Guide de la dématérialisation ;
 - > L'essentiel : facture électronique, coffre-fort numérique et archivage électronique, bulletin de paie électronique... ;
 - > Test d'affinité aux missions d'aujourd'hui et de demain.
- Ces outils sont à retrouver sur le site privé du Conseil supérieur, www.experts-comptables.fr

À suivre très prochainement : un kit mission d'accompagnement à la dématérialisation des documents clés de l'entreprise (facture électronique, bulletin de paie numérique, etc.).





© Thomas Gagny

**ENTRETIEN AVEC
DAVID LACOMBLE**
PRÉSIDENT
DE LA VILLA NUMERIS
ET DE LA STATION
DE SAINT-OMER

Quelles leçons retenir de la crise sanitaire en matière de transition numérique ?

— Nous traversons actuellement une crise sans précédent qui impacte douloureusement notre économie mais qui semble aussi accélérer des tendances déjà à l'œuvre. Quels sont selon vous les enseignements à tirer de cet épisode en matière numérique ?

Nous ne sommes pas égaux devant le numérique, selon qu'il faisait déjà parti ou non de notre environnement professionnel. Les individus et les organisations qui y baignaient déjà se sont très vite adaptés à la nouvelle donne imposée par le confinement. Parce qu'ils en possédaient déjà les codes et en maniaient les outils. Ce n'était pas une découverte. Pour les autres, cela a été plus difficile et cela reste douloureux. Pour tous, il s'agit d'un test grandeur réelle d'une nouvelle organisation du travail. On ne reviendra pas totalement à nos pratiques antérieures. Et nous ne conserverons pas non plus les nouvelles en l'état tant elles ont été déployées dans une situation extrême pour tous, enfermés chez soi, devant faire face à la promiscuité de son logement et aux dons d'ubiquité que cela nécessitait.

Le digital, c'est l'ouverture aux autres, une fenêtre ouverte sur le monde. Il ne saurait être l'instrument de l'enfermement.

Déspecialisée, l'entreprise n'est plus le lieu unique de travail. Au contraire, elle devient un hub où se rencontrent les salariés, les partenaires et les clients, lieu de réunion des talents, des savoirs et des savoirs-faires. Et ceux-ci peuvent s'exprimer aussi à distance.

— Les professionnels du chiffre sont identifiés comme les médecins généralistes des TPE-PME. Quel rôle peuvent-ils jouer selon vous dans la transition numérique des entreprises ?

La télémédecine devient une réalité du quotidien des Français. Nous sommes passés de 60 000 téléconsultations sur l'ensemble de l'année 2019 à 4 millions par semaine au plus fort de la crise du Covid-19. Face à un enjeu majeur et sensible, s'agissant de la santé, Doctolib représente pour une grande majorité de Français l'outil le plus simple qui existe pour obtenir un rendez-vous et gérer les aspects administratifs. Cela libère l'esprit de ceux qui l'utilisent en leur faisant gagner du temps. Rappelons que Doctolib n'est pas une entreprise de santé mais une entreprise qui agit en santé. C'est dire si de nouveaux acteurs viennent de toutes parts. De telles ruptures peuvent se retrouver dans tous les secteurs.

Si je le compare au maniement des chiffres, en tant qu'entrepreneur, j'aimerais avoir une telle plateforme pour administrer mon quotidien et m'enlever le poids de sa charge en répondant à mes attentes d'efficacité. Et cela doit se retrouver dans l'ergonomie des outils, aussi intuitifs que simples à utiliser. Ce n'est pas à moi de me plier devant la machine mais bien à elle de répondre à mes souhaits.

C'est d'autant plus important que l'entrepreneuriat se vit à géométrie variable, pouvant mener de front plusieurs activités dans plusieurs entités. Autant dire que les entrepreneurs ne veulent pas multiplier les expériences comptables. Plus celles-ci sont nombreuses, plus elles doivent être discrètes.

La technologie ne saurait masquer la relation humaine mais le prétexte de cette dernière ne saurait être une raison suffisante pour retarder les transformations. L'homme et la machine peuvent faire bon ménage.





— Le débat sur l'identité numérique a été relancé récemment avec notamment la publication d'un rapport sur le sujet par le Conseil National du Numérique. Quelles sont les perspectives ?

L'identité des internautes constitue un enjeu planétaire capital. Au même titre que l'État est garant de l'identité de ses citoyens dans le monde physique, il importe de mettre en place un État civil électronique national, prolongé par un passeport Internet constituant une véritable garantie identitaire dont pourrait disposer tout citoyen qui en ferait la demande.

Cela existe depuis longtemps en Estonie qui offre à ses concitoyens l'accès à de nombreux services dématérialisés, publics comme privés, au sein d'une plateforme d'État avec toutes les garanties de sécurité et de confidentialité requises.

Dès lors, l'identité numérique faciliterait les certifications de nationalité, les justificatifs de domicile, la validation de ses données personnelles pour les achats en ligne, la sécurisation des paiements. Face à des modèles de captation des données des géants du numérique, l'Europe doit inventer un modèle alternatif, non pas contre ceux qui existent mais à côté, avec une gestion ouverte, interopérable et pérenne, tel un notaire agissant comme un tiers de confiance garantissant la propriété et l'anonymat des données. Les solutions existent. Il ne reste plus qu'à y mettre moyens et volonté.

— La France participe à une initiative mondiale, le Partenariat Mondial sur l'Intelligence Artificielle (PMIA) qui travaille notamment sur la gouvernance des données, un sujet qui intéresse particulièrement notre profession puisque celle-ci traite au quotidien les flux de données de 2,5 millions d'entreprises. Y-a-t-il selon vous un rôle stratégique des experts-comptables en matière de données ?

Le maniement des données est un sujet particulièrement sensible dont on a vu pendant la crise qu'il pouvait donner lieu à de vifs débats. Il n'y a qu'à regarder le lancement de StopCovid ou du Health Data Hub, deux initiatives, une sur le traçage, l'autre sur le regroupement de données, pour mieux anticiper la circulation du virus et donc sauver des vies.

Alors que l'arsenal législatif et réglementaire est très solide sur notre continent, avec en particulier le Règlement européen de protection des données, il faudra certainement réunir une large conférence représentative de différents secteurs économiques et de la société civile s'engageant sur une charte de mise en commun des données. Il s'agit de garantir aux citoyens leurs droits fondamentaux et permettre des modélisations à grande échelle, notamment dans la prévention sanitaire, l'anticipation de l'aménagement territorial et les projections économiques.

Focus

La facture électronique : pourquoi s'en saisir ?

PAR DOMINIQUE PERIER, PRÉSIDENT DU COMITÉ TECHNOLOGIQUE ET JEAN LOUIS MATHIEU, DIRECTEUR TECHNIQUE, CONSEIL SUPÉRIEUR

La loi de finances 2020 fixe l'obligation de recourir à la facture électronique dans le secteur privé dès 2023, et au plus tard pour 2025. Productivité, temps passés, coûts...quelles sont les raisons de passer dès maintenant à la facture électronique ?

DES AVANTAGES ASSURÉS, À LA FOIS POUR LES CABINETS ET POUR LEURS CLIENTS

Les factures peuvent être transmises au client et, en parallèle, au cabinet via des plateformes en ligne de transmission et/ou de collecte. Ce dernier disposant des factures dès leur collecte. Ces plateformes permettent ainsi de gérer les dossiers en temps réel, de les consulter partout et tout le temps, et de gagner en temps de classement et de recherche de documents. Elles permettent également de valider les factures, de suivre l'état d'avancement de son traitement, de mettre à jour automatiquement, dès le début du mois, tous les documents disponibles, et d'établir la TVA.

Par ailleurs, la facture électronique structurée (cas des factures EDI ou des factures Hybrides : standard Factur-X (PDF contenant des données structurées XML) facilite l'intégration comptable et établit un lien direct entre la comptabilité et la facture.

Enfin, le recours à la signature électronique de la facture électronique permet de s'affranchir de la Piste d'Audit Fiable, si difficile à mettre en œuvre et à maintenir dans le temps pour les TPE.

DES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT POUR LES CABINETS

Au-delà des avantages directs de la facture électronique, les cabinets d'expertise-comptable peuvent proposer, grâce à ce dispositif, des nouvelles missions et services à valeur ajoutée à leurs clients :

> Accompagnement de la mise en œuvre de la facture électronique ;

> Propositions de services à la carte :

- production des factures,
- gestion des encaissements,
- paiement des factures pour le compte de,
- mise en œuvre d'un système de relance et recouvrement,
- gestion de trésorerie et suivi des tiers,
- dossier de financement,
- cessions de créances, etc...

> Propositions, pour les dossiers en révision, de la mise en place de la collecte des factures, soit directement en interne, soit via le cabinet.



POUR EN SAVOIR PLUS, CONSULTEZ LES FICHES ET LE GUIDE SUR LA FACTURE ÉLECTRONIQUE SUR BIBLIORDRE.FR

AUGMENTEZ VOTRE PRODUCTIVITÉ, SÉCURISEZ VOTRE PRODUCTION ET DÉVELOPPEZ VOTRE OFFRE DE SERVICES POUR VOS CLIENTS

La généralisation de la facture électronique va s'imposer en France pour tous les acteurs économiques à partir de 2023. Au cœur de l'écosystème TPE/PME, l'expert-comptable est le partenaire idéal pour accompagner les chefs d'entreprise.

Eric Flamencourt, expert-comptable associé, TGS France, Région Hauts-de-France, nous explique comment il compte profiter de cette évolution pour accompagner ses clients dans leur processus de digitalisation et les aider à anticiper cette échéance.

Quels changements cette nouvelle obligation va-t-elle imposer aux entreprises ?

EF : Nous allons assister à une vraie révolution. Aujourd'hui plus de 75% des factures d'achat parviennent dans l'entreprise au format papier sous enveloppe. Cela ne sera plus possible prochainement, les factures seront digitalisées et produites directement en PDF ou mieux en Factur-X.

En quoi la proposition de jefacture.com est-elle novatrice ?

EF : Dès qu'elles sont établies, les factures d'achat parviendront du fournisseur directement dans le dossier jefacture.com du client, par mail, picking ou via les plateformes des fournisseurs. Bien sûr, il sera également possible de les déposer manuellement ou par prise de photo depuis l'application mobile. jefacture.com va par ailleurs collecter les factures de vente dès leur validation dans le logiciel de facturation de l'entreprise pour les

distribuer aux clients de nos clients. Toutes ces pièces vont subir les mêmes traitements de reconnaissance à 100% des données, de contrôle des tiers identifiés sur la pièce (un véritable plus pour nos obligations de contrôle liées à la Lutte Anti Blanchiment), de transformation systématique au format Factur-X*, de scellement avec un cachet de l'Ordre et d'archivage légal pour au moins dix années. Ce traitement va s'effectuer sans aucune intervention ni du client ni de nos collaborateurs.

Comment valoriser ce processus pour le chef d'entreprise ?

EF : Nous allons accompagner le chef d'entreprise dans cette nouvelle façon de travailler. Le passage à la facture électronique est indéniablement une source d'économies pour l'entreprise. Les factures de vente vont pouvoir être distribuées vers les clients de l'entreprise, avec option de paiement pour permettre à ses clients d'établir leurs règlements très tôt dans le respect des délais

de paiement accordés, via Chorus Pro ou directement si son client utilise lui aussi jefacture.com. jefacture.com va permettre au chef d'entreprise d'établir ses règlements fournisseurs directement dans la solution à l'aide de l'échéancier, également consultable sur l'application mobile.

Et la valeur ajoutée pour le cabinet ?

EF : Ce circuit de traitement totalement digitalisé et l'apport de Factur-X pour l'automatisation de la saisie des factures vont nous permettre d'augmenter fortement la productivité de cette activité. Par ailleurs, l'accompagnement de nos clients dans la digitalisation de leur activité, le pilotage de leurs encours clients et fournisseurs et la gestion de leurs opérations de règlement sont des missions importantes et la mise en place possible de mandats de règlement nous permet de concevoir de nouvelles offres de services.

Qu'attendez-vous des éditeurs de logiciels de gestion partenaires des cabinets ?

EF : Leur contribution à cette démarche qualifiante est très importante et se résume en deux phrases : Etablir dans leurs logiciels de facturation des documents au format Factur-X au lieu de simples fichiers PDF ; Paramétrer leurs logiciels comptables pour lire les fichiers au format Factur-X afin de profiter du contenu qualifié du fichier structuré qu'il contient.

* Factur-X : Nouvelle norme d'établissement des factures. La facture devient hybride et contient à la fois un PDF et un fichier structuré pour les systèmes informatiques. Tous les éditeurs de logiciels de facturation travaillent pour établir des factures dans ce format.



Geoffroy Roux de B zieux, 57 ans, est dipl m  de l'ESSEC et d'un DESS   Dauphine. Il fut successivement le Pr sident-Fondateur de Phone House et OMEA Telecom (Virgin Mobile) avant de cr er en janvier 2015 Notus Technologies (Oliviers & Co, Le Fondant Baulois...), groupe dont il est actuellement le pr sident-fondateur. Pr sident de l'association Croissance plus de 2005   2008, Geoffroy Roux de B zieux fut  galement pr sident de l'Un dic de 2008   2010. De 2013   2018, il a exerc  les fonctions de vice-pr sident d l gu  du Medef avant d'en devenir le pr sident en juillet 2018.

Nos questions   Geoffroy Roux de B zieux

Pr sident du Medef

PROPOS RECUEILLIS
PAR **BRUNO DELMOTTE**,
DIRECTEUR DE CABINET,
CONSEIL SUP RIEUR

— La crise sanitaire a frapp  le monde entier et naturellement les entreprises. Qu'est-ce qui, selon vous, a  t  le plus critique ? Qu'est-ce que cela a r v l  sur les entreprises et plus largement l' conomie ?

C'est une crise in dite par sa nature. Pour la premi re fois de l'histoire de l' conomie moderne, les  tats ont choisi de ralentir volontairement l' conomie, et ceci pour des raisons tout   fait l gitimes, sauver des vies. Il est encore difficile de mesurer l'ampleur de cette crise   long terme mais le choc a  t  brutal, frappant tous les secteurs, et tout particuli rement ceux en lien avec le public.

Les gouvernements ont pris les mesures qui s'imposaient pour r pondre   l'urgence, en sauvegardant autant que possible les revenus des m nages (par des syst mes d'activit  partielle) et des entreprises (par des reports ou des annulations de charges, et des pr ts garantis par l' tat). Tout cela est n cessaire mais pas suffisant.   l'heure o  la vie reprend peu   peu dans les entreprises, il est indispensable de retrouver la confiance pour red marrer le moteur de l' conomie de march . La forte progression des cr ations d'entreprises au mois de mai (+59,9 %) montre que les Fran ais font preuve d'une capacit  de rebond. Cette  nergie doit encore  tre convertie en chiffre d'affaires et en emplois mais c'est un signal tr s positif.



— Y a-t-il des leçons à tirer de cette crise ? Des choses qui devraient être vraiment faites différemment ? Des choses sur lesquelles il est impératif de réfléchir pour l'avenir ?

La crise a révélé un certain nombre de dysfonctionnements, voire des pesanteurs. Nous devons en profiter pour refonder et moderniser notre économie, en prenant en compte les impératifs accentués par cette crise : transition écologique et numérique, souveraineté... Il ne s'agit pas de verser dans le protectionnisme ou d'enterrer la mondialisation, mais de rebâtir des industries fortes, compétitives et résilientes, afin de gagner en autonomie face aux autres grandes régions économiques du monde. Cela aura toutefois un coût : un masque produit en France sera toujours plus cher que son équivalent en Chine. On reproche à l'industrie européenne d'avoir délocalisé, mais ce mouvement s'est produit sous la pression des prix et des clients, parce que la compétitivité du site France n'était plus au bon niveau. Relocaliser en France ne peut se faire qu'en améliorant sensiblement notre compétitivité-coût et hors coût, tout en garantissant par ailleurs les conditions d'une concurrence équitable au niveau mondial.

La crise a révélé un certain nombre de dysfonctionnements, voire des pesanteurs. Nous devons en profiter pour refonder et moderniser notre économie.

— On a pu constater que les entreprises qui avaient déjà mené leur transition numérique ont mieux supporté la période de confinement. Comment inciter toutes les entreprises, particulièrement les plus petites, à avancer dans ce domaine ?

Les outils numériques ont été indispensables pour optimiser le fonctionnement à distance. Imaginons la même crise 10 ans auparavant, cela aurait été bien plus compliqué car la communication, les téléconférences ou le télétravail auraient été plus difficiles à déployer.

La numérisation des entreprises et plus particulièrement des TPE et PME est un sujet auquel le Medef s'est attelé de longue date. Spécifiquement, l'université du numérique (devenue LaREF numérique) a été consacrée en 2019 à la transformation numérique. La réalité des entreprises, c'est à la fois un manque de temps, de connaissances pour certaines, et de marges de manœuvre financières. La crise sanitaire a révélé au grand jour la différence entre les entreprises qui avaient pu faire cette transition et les autres. La prise de conscience est là. Pour les aider à passer la première étape, faire un premier diagnostic semble une étape essentielle. Le Medef a mis à disposition des dirigeants d'entreprise plusieurs outils dont le dernier porte sur la cybersécurité, préoccupation majeure pendant cette période de télétravail. Nous prévoyons par ailleurs une série de webinaires sur les sujets incontournables pour accompagner les dirigeants qui souhaitent accélérer leur transition numérique.

— Quelles sont les conditions à réunir pour qu'une reprise s'opère... et vite ?

La situation économique dégradée impose une réaction en plusieurs temps : enrayer la spirale baissière de l'activité par une reprise rapide, relancer l'activité pour retrouver le

niveau antérieur, tout en préparant à moyen terme une transformation plus ambitieuse pour corriger les faiblesses structurelles connues de notre économie.

À l'heure du déconfinement, l'urgence est de relancer la consommation, notamment en incitant les Français à utiliser leur épargne constituée pendant la crise, et de consolider la trésorerie et les fonds propres des entreprises, durement affectés par l'arrêt de l'économie. Tout doit être fait pour éviter des dommages à l'appareil productif et pour limiter les défaillances d'entreprises. Ensuite, il faudra reconstruire par une politique de l'offre afin d'améliorer la compétitivité de nos entreprises.

Les experts-comptables auront un rôle clé à jouer pour épauler les chefs d'entreprise dans la gestion de cette période délicate.

— Pensez-vous que les experts-comptables ont un rôle-clé à jouer dans la reprise ?

Les experts-comptables ont été mobilisés dès le début de la crise pour répondre aux nombreuses interrogations des dirigeants de TPE et PME. Ils les ont accompagnés dans leurs demandes de prêts garantis par l'État et de mise en place de l'activité partielle.

Dans un contexte incertain, l'un des enjeux majeurs pour les entreprises consiste à adapter leur masse salariale et leurs coûts de structure à leurs niveaux d'activité pendant les prochaines semaines. Les experts-comptables auront un rôle clé à jouer pour épauler les chefs d'entreprise dans la gestion de cette période délicate.



LES  LECTIONS

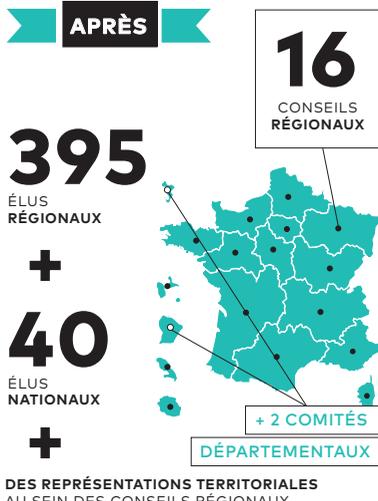
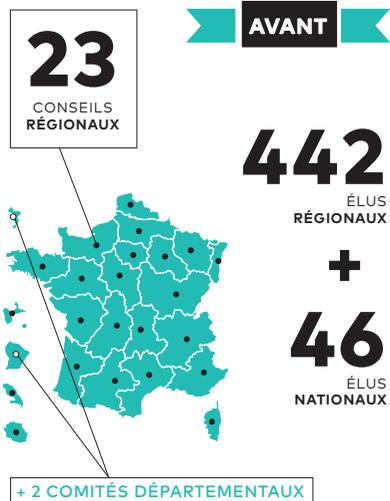
DU CONSEIL SUP RIEUR ET DES CONSEILS R GIONAUX

DE L'ORDRE

MODE D'EMPLOI

DES CONSEILS R GIONAUX RED COUP S

Loi PACTE (n 2019-486 du 22 mai 2019)



DES MODES DE SCRUTIN REVISIT S



LES DEUX  LECTIONS ONT LIEU **EN M ME TEMPS**

Le scrutin des  lus du Conseil sup rieur passe au suffrage universel direct. Les experts-comptables votants les  liront donc en m me temps que ceux des Conseils r gionaux.



AU CONSEIL SUP RIEUR DE L'ORDRE, LE SCRUTIN EST SOUS FORME DE LISTE PARITAIRE



DANS LES CONSEILS R GIONAUX DE MOINS DE 200 MEMBRES, LE SCRUTIN EST **PLURINOMINAL MAJORITAIRE   UN TOUR**

Chaque candidat se pr sente   titre individuel.



POUR  TRE CANDIDAT, IL FAUT  TRE INSCRIT AU TABLEAU,  TRE   JOUR DE SES COTISATIONS ET NE PAS  TRE SOUMIS   UNE SANCTION DISCIPLINAIRE

Cette ann e, il est possible de se pr senter m me apr s deux mandats cons cutifs.



POUR  TRE  LECTEUR, IL FAUT  TRE INSCRIT AU TABLEAU DE LA R GION   TITRE PRINCIPAL ET  TRE   JOUR DE SES COTISATIONS



DANS LES CONSEILS R GIONAUX DE PLUS DE 200 MEMBRES, LE SCRUTIN EST SOUS FORME DE **LISTE   UN TOUR**

Chaque liste comporte autant de candidats que de si ges   pourvoir, ainsi qu'une r serve.



DU 9 AU 23

SEPT.

D BUT DE LA P RIODE  LECTORALE & APPEL   CANDIDATURES



LE 12

OCT.

LIMITE DE D P T DES CANDIDATURES

LE 16

OCT.

PUBLICATION DES LISTES DES CANDIDATS DANS LES CONSEILS



DU 29 OCT. AU 3

NOV.

ENVOI DES CODES SECRETS ET DES INSTRUCTIONS DE VOTE



DU 8 AU 22

NOV.

VOTE EN LIGNE



LE 23

NOV.

D POUILLEMENT & R SULTATS



AMDG EMPLOI :

- POUR LES CHEFS D'ENTREPRISE SOUHAITANT BENEFCIER DU DISPOSITIF APPORT/CESSION
- POUR TOUS LES INVESTISSEURS RECHERCHANT UN RENDEMENT LIE A L'ACTIVITE MARCHAND DE BIENS

Vanessa Rousset et Robert Mancini, respectivement Présidente et Directeur Général d'AMDG, capitalisent sur leur expérience réussie d'investissement en marchand de biens pour développer AMDG, la Société de Gestion de fonds immobiliers innovants. La structure lyonnaise emploie 25 collaborateurs et cumule 500 M€ d'encours avec la perspective d'atteindre le milliard d'euros d'ici 2021.

AMDG dispose d'un savoir-faire éprouvé en matière de sourcing immobilier (la Société reçoit et analyse plus de 2000 dossiers par an) et fait bénéficier les investisseurs de ses fonds de prix d'acquisition attractifs. Les immeubles acquis sont ensuite valorisés avec toute l'expertise d'une équipe pluridisciplinaire aux compétences pointues. La création de valeur repose sur la réalisation de travaux de rénovation (en parties communes et privatives), sur la division de surfaces, sur l'optimisation de l'état locatif, sur la mise en œuvre de la constructibilité additionnelle (aménagement de combles, surélévation, ...).

Un fonds immobilier non assujetti à l'IFI

« La Loi de Finances 2019 a rendu éligible les parts de fonds d'investissement au régime de l'apport cession. C'est

un changement très intéressant, car l'obligation légale d'investir 60% du produit de cession, dans les 2 ans suivant la vente d'une entreprise, dans une activité commerciale, trouve un débouché sécurisant dans notre fonds pour le dirigeant qui cherche du rendement avec un risque limité, grâce à un sous-jacent immobilier » explique Robert Mancini. « Auparavant, il fallait directement investir dans une opération de marchand de biens, désormais, le chef d'entreprise peut détenir des parts de notre fonds AMDG EMPLOI. »

De surcroît, le fonds AMDG EMPLOI n'est pas assujetti à l'impôt sur la fortune immobilière (car il s'agit d'une activité commerciale en vue de revente). Le rendement du fonds résulte de la marge intrinsèque des opérations de marchand de biens (environ 15%), couplée à l'effet de levier bancaire.

« Et pour les chefs d'entreprise qui souscrivent 5% de notre fonds, ils bénéficient du régime mère-fille et donc d'une imposition très faible sur les plus-values réalisées sur leur placement » précise Vanessa Rousset. « Il s'agit d'un fonds innovant et optimisé fiscalement ».

Permettre aux chefs d'entreprise - dans le cadre du régime d'apport/cession - d'investir dans l'immobilier et trouver une rentabilité à court terme, telle est l'ambition du nouveau fonds baptisé « AMDG EMPLOI » lancé par AMDG, Société de Gestion agréée par l'Autorité des Marchés Financiers.



"Le fonds AMDG bénéficie d'une expertise réussie dans l'activité de marchand de biens depuis de nombreuses années"

AMDG

Qui sont-ils ?

Robert Mancini

Diplômé de l'IEP de Grenoble, Robert Mancini a effectué une grande partie de sa carrière dans le secteur bancaire, notamment en tant que Directeur de banque privée au sein de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes.

Vanessa Rousset

Diplômée de Polytechnique, de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées et de Sciences Po Paris, Vanessa Rousset a occupé le poste de Directrice Générale d'Evolem, Groupe d'investissement en Private Equity du Groupe d'assurances April.

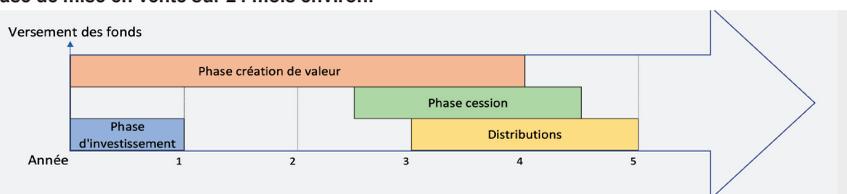
AMDG EMPLOI : fonds éligible au dispositif apport/cession (article 150-0 b ter du CGI)

Schéma d'investissement et de désinvestissement

L'objectif cible est de rembourser la totalité des capitaux au terme d'une période d'environ 5 ans.

Cette durée cible comprend :

- une phase d'investissement sur 12 mois environ
- une phase de création de valeur sur 24 à 48 mois environ
- Une phase de désinvestissement avec une phase transitoire de mise en location et une phase de mise en vente sur 24 mois environ.



L'investissement dans ce fonds comporte des risques. Notamment d'illiquidité des parts et de perte de capital

Contact et informations : contact@am-dg.fr
Robert MANCINI : 06 14 26 00 74

LA PERTINENCE D'UN SOURCING D'ACTIFS TRÈS CIBLÉ

AMDG s'appuie sur un vaste réseau d'apporteurs d'affaires (agences immobilières, syndicats de copropriété, avocats, experts-comptables, notaires, gestionnaires de patrimoine) pour cibler l'achat de ses immeubles, avec toujours l'ambition d'acheter moins cher que le prix du marché pour générer une marge pour les investisseurs. Pour assurer un rendement optimal dans une démarche sécurisée et diversifiée, AMDG acquiert des immeubles (résidentiels et de bureaux) dans les grandes métropoles françaises: Lyon, Paris, Toulouse, Bordeaux, Nantes, Lille, Strasbourg... Ces villes offrent une profondeur de marché qui permet de dénouer rapidement les opérations à la revente.

Test d'affinités : positionnez-vous pour demain !

PAR **CONSTANCE CAMILLERI**,
DIRECTEUR DE L'INNOVATION, CONSEIL SUPÉRIEUR

Dans un monde en perpétuel changement, il faut se réinventer chaque jour et savoir choisir son positionnement en fonction de ses actifs clés et de ses objectifs professionnels. Pour vous aider, l'Ordre a mis en place un test d'affinités.

Réalisable en trois minutes, ce test identifie les axes de services qui vous correspondent. Sélectionnez les fiches missions et leurs facteurs clés de succès, et découvrez votre taux de comptabilité avec chacun des cinq grands axes de services suivants :

- ▶ produire la comptabilité et le social de vos clients en temps réel ;

- ▶ accompagner les TPE/PME dans la digitalisation de leur comptabilité ;
- ▶ piloter les données administratives et financières à l'aide d'outils digitaux ;
- ▶ fournir des prestations augmentées ;
- ▶ accompagner les TPE/PME dans leur digitalisation.



Big data : comment exploiter les données de mes clients ?

PAR **CONSTANCE CAMILLERI**, DIRECTEUR DE L'INNOVATION

Le big data est un défi majeur pour les experts-comptables qui gèrent les données de l'économie française. Définir un cadre juridique applicable à l'exploitation de ces données (données personnelles ou publiques, protégées par le secret des affaires ou la propriété intellectuelle, etc.) est ainsi une nécessité.

Les impacts pour la profession sont divers, avec une prise de conscience des risques liées à l'e-réputation, le bouleversement de l'organisation des cabinets, ou encore un exercice des

missions transformé. Concrètement, les cabinets doivent évoluer tous les jours pour :

- ▶ fiabiliser les flux de données comptables ;
- ▶ vérifier et analyser ces données ;
- ▶ aider à la décision sur les comptes des sociétés ;
- ▶ proposer des nouveaux services de conseil...

Comment s'appuyer sur la data et les nouvelles technologies pour identifier les missions de demain et accompagner vos clients ?
Trouvez réponse à ces questions en regardant le replay de notre webinar dédié au sujet sur extranet.experts-comptables.org

Plateforme « Mon espace ordinal » : faites reconnaître vos compétences spécialisées en ligne !

PAR **GAËLLE PATETTA**, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT & DIRECTEUR JURIDIQUE, CONSEIL SUPÉRIEUR

La situation économique actuelle nécessite une mobilisation de tous, dont les experts-comptables qui seront les acteurs incontournables de l'accompagnement des entreprises à la reprise de l'activité. Or, pour se faire connaître et séduire le marché, quoi de mieux que d'afficher ses compétences spécialisées ? C'est maintenant possible grâce à la mise en ligne de la plateforme « Mon Espace Ordinal » (MEO) qui vous permettra de déposer vos demandes de reconnaissance de compétences spécialisées.

Pour y accéder, rendez-vous sur meo.experts-comptables.org. Saisissez ensuite votre Conseil régional et demandez la reconnaissance de trois compétences spécialisées maximum sur la base de votre formation et/ou de votre expérience professionnelle. Elles sont reconnues pour une durée de 5 ans renouvelable.

Vous pourrez ensuite les valoriser dans votre communication, et vous désigner spécialiste de tel ou tel domaine. Alors, n'hésitez plus ! Connectez-vous sur « Mon espace ordinal » pour demander la reconnaissance de vos compétences !

LES COMPÉTENCES SPÉCIALISÉES EN 10 QUESTIONS-RÉPONSES À TÉLÉCHARGER SUR LE SITE PRIVÉ DE L'ORDRE.

Prise de congés : quelles règles appliquer dans le contexte actuel ?

PAR JOCELYN BOUVIER,
CONSULTANT EN DROIT SOCIAL, INFODOC-EXPERTS



Pour rappel, habituellement, la période de prise des congés est fixée par accord ou par l'employeur, mais elle doit comprendre, dans tous les cas, la période du 1^{er} mai au 31 octobre de chaque année. Les salariés doivent en être informés au moins 2 mois avant l'ouverture de la période.

Par ailleurs, la prise de congés payés est un droit, mais aussi une obligation. Le salarié doit prendre effectivement ses congés, il ne peut exiger le versement d'une indemnité correspondante. Douze jours continus doivent être pris au moins au cours de la période fixée par accord, et à défaut d'accord, entre 1^{er} mai et le 31 octobre 2020. Seuls vingt-quatre jours ouvrables de congés doivent être pris au cours de cette période.

Enfin, l'employeur est responsable de la prise effective des congés, il ne peut donc être attentiste à l'égard d'un salarié qui ne formulerait pas de demande ou ne prendrait pas suffisamment de jours. Dans le cadre de la crise sanitaire liée au Covid-19, et jusqu'au 31 décembre 2020, les règles de prise de congés ont un peu évolué. Un accord collectif peut maintenant autoriser un employeur, dans la limite de six jours de congés et sous réserve de respecter un délai de prévenance (au moins un jour franc), à décider de la prise de jours de congés payés acquis par un salarié, à modifier unilatéralement les dates de prise de congés payés, à fractionner les congés sans être tenu de recueillir l'accord du salarié, et à fixer les dates des congés sans être tenu d'accorder un congé simultané à des conjoints travaillant dans son entreprise.

Micro-entrepreneurs : les nouveaux contours de l'Acre ?

PAR GAËLLE LAUNAY
CONSULTANTE EN DROIT SOCIAL,
INFODOC-EXPERTS

Depuis le 1^{er} janvier 2020, l'Acre, le dispositif d'Aide à la création et à la reprise d'entreprise, a été recentrée vers le public initialement visé : les créateurs et les repreneurs d'entreprise pour qui la micro-entreprise est la réelle activité économique.

Outre la restriction du champ d'application de l'Acre (exclusion des cotisations de retraite complémentaire), la réduction du taux du versement forfaitaire à 50 %, et la réduction de sa durée à 12 mois, une condition a été ajoutée pour les micro-entrepreneurs relevant du micro-social. Ils doivent maintenant appartenir à l'une des catégories visées par la loi (Cf. Article L 5141-1 du Code du travail). Dès lors, et à des fins de vérification, tous les micro-entrepreneurs doivent déposer une demande auprès de l'Urssaf.

Par ailleurs, pour ces mêmes micro-entrepreneurs relevant du micro-social, le dispositif antérieur est maintenu mais aménagé. À l'échéance de la période en cours, ils bénéficient d'un taux de versement forfaitaire libératoire réduit. Pour les autres, les règles antérieures sont maintenues.

Conseil patrimonial : quels sont les réflexes essentiels à adopter ?

PAR **FRÉDÉRIC ESPIRAT**, PRÉSIDENT DU COMITÉ CONSEIL PATRIMONIAL



Traiter les problématiques patrimoniales de vos clients chefs d'entreprise, c'est lier le patrimoine privé au patrimoine professionnel (source principale des flux et des revenus), sachant que les stratégies appliquées sur l'un a des conséquences sur l'autre. Quels sont les réflexes à adopter en conseil patrimonial ?

Élaborer un conseil approprié en matière de patrimoine nécessite des réflexes indispensables :

- ▶ un accompagnement régulier dans le cadre de l'approche civile du couple, de la détention du patrimoine professionnel ou encore des solutions d'investissement patrimonial (immobilier et financier) ;
- ▶ une anticipation de l'avenir pour mieux préparer une invalidité, un décès ou une transmission ;
- ▶ une parfaite maîtrise des

aspects financiers et fiscaux, et de l'interaction entre le droit des affaires et le droit civil pour mieux gérer le patrimoine professionnel.

Maîtriser cette approche enrichit vos missions auprès des chefs d'entreprise et apporte un service à forte valeur ajoutée !

#SIClecture

POUR ALLER PLUS LOIN :

La Revue Française de Comptabilité (RFC) est la revue de référence de la profession comptable, éditée par l'Ordre des experts-comptables. Dans le numéro de juillet - août 2020, retrouvez-y un dossier spécial consacré au conseil patrimonial qui traite de la réglementation, des régimes matrimoniaux, des mandats de protection future... et de bien d'autres sujets encore ! Pour en savoir plus, consultez le numéro de juillet-août.

Covid-19 : les recommandations et observations de l'ANC

Le Collège de l'Autorité des Normes Comptables a publié dernièrement ses recommandations et ses observations quant aux conséquences du Covid-19 sur la comptabilité des entreprises françaises. Un document en deux parties qui n'établit aucune nouvelle règle mais s'intéresse à la fois aux modalités de présentation des normes comptables et aux règles applicables (françaises et internationales) à cet événement inédit.

« C'est un document vivant, un guide pratique qui répond aux questions fréquentes qui nous sont remontées du terrain mais c'est aussi une analyse détaillée du raisonnement normatif », insiste le président de l'ANC avant de donner les grands principes de la démarche. « Nous pensons que la transparence est un élément-clé du rebond à l'issue de la crise que traversent les entreprises. Les entreprises doivent utiliser leur comptabilité comme un outil de gestion, comme un socle de leurs décisions de gestion. », martèle Patrick de Cambourg dans un webinaire organisé en partenariat avec le Conseil supérieur et la CNCC. Et de rappeler le rôle majeur des experts-comptables et des commissaires aux comptes auprès des entreprises : « Le rôle de conseiller, de tiers de confiance qu'ils jouent traditionnellement, va être démultiplié par les circonstances. »

 **RETROUVEZ
LES RECOMMANDATIONS
ET OBSERVATIONS DE L'ANC
SUR WWW.ANC.GOUV.FR**

Tourisme et hôtellerie : quelles perspectives pour 2020, année « noire » ?

2020 s'annonce comme une année « noire » pour l'hôtellerie. Entre évolutions des comportements des clients et transformations structurelles, quel est aujourd'hui l'état des lieux de ce secteur clé de l'hébergement et quelles sont les conditions de sa reprise ?

PAR ÉLISE VERNEYRE, CHARGÉE D'ÉTUDES, CONSEIL SUPÉRIEUR



Hôtels en majorité fermés pendant 8 semaines pour cause de Covid-19, flux touristiques et tourisme d'affaires complètement stoppés... Le choc a été d'une extrême violence pour les hôtels de tourisme, même s'il n'est pas intervenu en haute saison. Le cabinet d'études Xerfi estimait ainsi en avril dernier que l'activité dans l'hébergement-restauration pourrait plonger de 8 % en 2020. L'analyse sectorielle explore aujourd'hui les fondamentaux du secteur et met en perspectives ses évolutions récentes pour mieux identifier sur quels points forts sa reprise peut s'appuyer.

UN SECTEUR SOLIDE

Depuis dix ans, le nombre d'hôtels - près de 16 milliers - est resté globalement stable. Et, ces sept dernières années, les capacités d'hébergement totales sur le territoire ont progressé de 2,2 %, en lien avec l'extension du parc d'hôtels des chaînes intégrées, aux capacités d'hébergement généralement plus élevées

(82 chambres en moyenne, contre 25 pour les indépendants). En valeur, le chiffre d'affaires du secteur, en hausse constante depuis 2013, a de nouveau progressé en 2019 (+3,4 % en valeur), après deux années particulièrement fastes en 2017 (+ 5,8 %) et 2018 (+ 7,1 %).

UN CONTEXTE DE REPRISE DÉLICAT

L'activité doit être à présent relancée après une année 2019 au chiffre d'affaires en net ralentissement, conséquence notamment de la concurrence des meublés et des locations saisonnières. En témoigne, en Île-de-France, un nombre de nuitées dans ce type d'hébergement en progression de 7,6 %, contre une baisse de 0,7 % pour l'hôtellerie traditionnelle.

La reprise implique également des investissements liés aux mesures à prendre pour endiguer l'épidémie, dans un contexte de baisse de la durée des congés estivaux des Français, de défection des touristes

603 625

CHAMBRES
SUR TOUT LE TERRITOIRE

PLUS DE 20%

PART DE L'HÔTELLERIE
DANS L'HÉBERGEMENT
MARCHAND EN FRANCE,
DEUXIÈME MODE
D'HÉBERGEMENT DERRIÈRE
LES CAMPINGS.

étrangers et de contraction du tourisme d'affaires. Pour autant : nos concitoyens vont redécouvrir leur territoire ; la France reste une destination phare dans le monde entier ; les vacances sont un incontournable ; et le secteur offre une large étendue de services annexes, de la restauration, des bars et des salles de conférences ou de réception jusqu'aux infrastructures de détente et autres piscines, en passant par des bureaux de change ou des boutiques. Autant d'opportunités à saisir et d'atouts pour rebondir !

RETROUVEZ SUR LE SIC EN LIGNE L'ARTICLE DÉTAILLÉ DÉDIÉ AU SUJET.

ACHAT DE L'ANALYSE SECTORIELLE :

- à l'unité ou abonnement à la collection incluant les actus-secteurs sur la boutique en ligne : www.boutique-experts-comptables.com
- Vous êtes abonnés ?

Rendez-vous sur : www.bibliordre.fr

Bien conseiller les professions libérales Infirmier, du soutien à la valorisation

Mis en lumière lors du Covid-19, les infirmiers ont besoin de nos conseils pour un soutien immédiat. Un besoin qui va se faire sentir de plus en plus, puisque la profession, en quête de valorisation, va élargir ses missions, en réponse aux attentes croissantes des patients.

PAR **THOMAS SILLAS**, CHARGÉ DE MISSION, CONSEIL SUPÉRIEUR



123 000

INFIRMIERS ET INFIRMIÈRES
EN FRANCE EN 2019
EXERCENT EN LIBÉRAL

Les infirmiers ont été en première ligne lors de la crise sanitaire : les uns assurant le suivi des patients atteints du Covid-19, les autres réquisitionnés à l'hôpital ou en Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD). Et pourtant, ce métier a subi une forte chute d'activité car il est de plus en plus exercé à domicile, du fait de l'augmentation des soins aux aînés et des pathologies chroniques, mais aussi du contexte budgétaire en milieu hospitalier. Beaucoup de patients ayant reporté leurs soins lors du confinement, de nombreux infirmiers ont aujourd'hui besoin de soutiens.

L'ACCÈS À DES INDEMNISATIONS « COVID-19 »

Bien conseillés, les infirmiers peuvent avoir recours au dispositif d'indemnisation mis en place avec l'Assurance Maladie afin de faire face à leurs charges fixes professionnelles et de reprendre leur activité. Chaque praticien peut ainsi d'ores et déjà solliciter des avances, avant le calcul fin 2020 de cette indemnité. Et, si les autorités de tutelle donnent leur accord, la CARPIMKO, caisse de retraite complémentaire des

infirmiers, pourra également les aider sur demandes effectuées jusqu'au 31 décembre 2020. À la clé : 500 à 1 000 € au titre du régime de retraite complémentaire et la prise en charge d'une fraction des cotisations du régime de retraite de base.

84,1 K€

MONTANT MOYEN
DES RECETTES EN 2018

EN ATTENTE DE MESURES PÉRENNES

À plus long terme, cette profession réglementée, qui nécessite un diplôme (grade licence) et une inscription à l'Ordre des infirmiers, attend une reconnaissance et des perspectives. La majorité des infirmiers perçoivent directement des honoraires de l'Assurance Maladie, selon des règles et des tarifs peu actualisés, alors que les pratiques et les besoins des patients évoluent. D'où un montant moyen de recettes de 84,1 K€ pour

les infirmiers en 2018* ; un montant stagnant de 2014 à 2016 et en baisse depuis lors. C'est pourquoi, ces professionnels espèrent voir le « Ségur de la santé » déboucher sur une revalorisation pérenne de leurs rémunérations.

En attendant, la création d'un statut d'infirmier en pratique avancée (IPA) pourrait constituer de nouvelles perspectives de carrière. Ce nouveau dispositif permet d'exercer des missions (notamment de suivi des patients) et reconnaît des compétences jusque-là dévolues aux médecins. Réservé aux infirmiers et infirmières ayant au moins 3 ans d'expérience et un diplôme d'IPA (grade master) obtenu après une formation, ce statut ouvre l'accès à une meilleure rémunération.

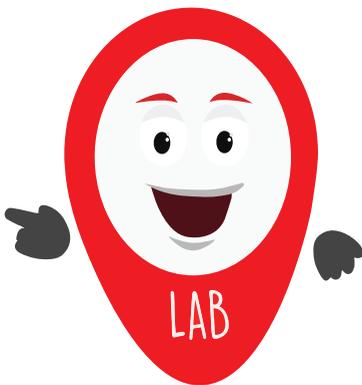
1 **POUR ALLER PLUS LOIN :**
retrouvez la fiche métier « Infirmiers » complète dans le kit mission « Bien conseiller les professions libérales » sur <https://extranet.experts-comptables.org/kit-mission/bien-conseiller-les-professions-liberales->

* données 2019 encore non disponibles



LAB : consultez le registre des bénéficiaires effectifs via l'INPI ou le Conseil supérieur

PAR LE COMITÉ LAB,
DU CONSEIL SUPÉRIEUR



UNE NOUVELLE OBLIGATION PROFESSIONNELLE

À la suite de la transposition de la 5^e directive relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC-FT), l'article R.561-7 du code monétaire et financier impose notamment aux experts-comptables la consultation du registre des bénéficiaires effectifs (RBE), afin notamment de signaler au greffier du tribunal de commerce toute divergence avec les informations recueillies par ailleurs au sujet du ou des bénéficiaires effectifs de son client¹. L'expert-comptable est pour l'occasion relevé de son secret professionnel².

Cette nouvelle mesure de vigilance concerne toutes les entités tenues de déclarer leurs bénéficiaires effectifs au greffier du tribunal de commerce. Elle s'opère en principe en ouvrant un compte auprès de l'Institut national de la propriété intellectuelle (INPI).

UNE CONSULTATION DU RBE FACILITÉE GRÂCE À UNE INTERFACE DÉDIÉE

Pour éviter aux experts-comptables d'ouvrir un compte spécifique à l'INPI, le Conseil supérieur a développé une interface leur permettant d'interroger directement le RBE, en toute simplicité, autant de fois qu'ils le souhaitent, et, en toute confidentialité, sans aucun traçage. Cette interface est désormais accessible depuis le site internet du

Conseil supérieur : « Site privé / mon espace / Ma LAB/ consultation du RBE ».

L'expert-comptable renseigne le champ SIREN du client pour lequel il souhaite consulter le RBE. La ou les déclarations de bénéficiaires effectifs lui est mise à disposition immédiatement en téléchargement. Si le client n'a déposé aucune déclaration, l'expert-comptable en est informé. Ce dernier devra sauvegarder personnellement le document téléchargé, car le site privé ne conservant aucune trace des requêtes effectuées, le document est détruit dès que l'on quitte l'espace.

Si la consultation du RBE est une obligation, l'usage de l'interface du site privé du CSOEC demeure facultatif. L'expert-comptable peut préférer ouvrir un compte à l'INPI.

1. article L. 561-47-1 CMF
2. article L. 561.22 CMF



PORTRAIT

© Pauline Leclercq / Epiceum

LAURE BONNAMOUR EXPERT-COMPTABLE

PAR **DOMINIQUE NECHELIS**,
DIRECTRICE DE LA FORMATION,
CONSEIL SUPÉRIEUR

Laure Bonnamour est une jeune expert-comptable qui ne se prédestinait pas à ce métier, qu'elle découvre presque par hasard. Elle crée son cabinet en 2019 dès l'obtention du DEC et l'inscrit résolument dans la modernité. Implantée à Caen dans un tiers-lieu occupé par des associations, universitaires chercheurs et des entrepreneurs, elle satisfait sa quête permanente de nouveaux outils professionnels, en participant à la conception de solutions innovantes, en lien avec des éditeurs informatiques.

UNE VOCATION « COUP DE CŒUR »

Après un bac scientifique, Laure souhaite réaliser son rêve de devenir pâtissière et travaille pendant deux ans auprès des meilleurs ouvriers de France, avec la volonté forte de créer sa pâtisserie. Avec la soif d'entreprendre qui la caractérise, elle décide de se former au préalable à la gestion et à la comptabilité et s'inscrit en DUT GEA, point de bascule vers l'expertise-comptable. C'est en effet au cours de ses études en DUT qu'elle découvre le cursus et le métier au travers d'évènements régulièrement organisés (jeux d'entreprise, « La nuit qui compte », concours de gestion...). Elle y rencontre alors des experts-comptables particulièrement motivants. Ces discussions dépoussièrent l'image qu'elle avait du métier et la conduisent à abandonner sa vocation première pour devenir expert-comptable. Elle poursuit sa formation jusqu'au DEC, en passant par un master CCA à l'IAE de Caen. Ne concevant le métier qu'à travers la création et le développement de sa propre structure, elle entame ce cursus avec la volonté ferme d'entreprendre et d'ouvrir son cabinet.



#SIClecture

**LA GÉNÉRATION Z :
UNE OPPORTUNITÉ D'ÉVOLUTION
ORGANISATIONNELLE
ET MANAGÉRIALE POUR
LES CABINETS D'EXPERTISE
COMPTABLE**, NOVEMBRE 2018,
PRIX MENTION SPÉCIALE CSOEC

UNE EXPERTISE AFFIRMÉE SUR LE MANAGEMENT DES COLLABORATEURS DE LA GÉNÉRATION Z

Laure a reçu la mention du Conseil supérieur lors de la cérémonie de remise du DEC en novembre 2019, pour son mémoire consacré à la nécessaire évolution organisationnelle et managériale des cabinets face à la génération Z. Consciente que les cabinets sont parfois désarmés en termes de recrutement et de fidélisation des jeunes collaborateurs, et sensible à ces problématiques, son mémoire décline un plan stratégique et organisationnel à destination des cabinets pour comprendre et intégrer les différences générationnelles. Elle met aujourd'hui en pratique ses propres préconisations dans ses méthodes de management et développe sa communication en lien avec les outils numériques. Elle a d'ailleurs recruté un jeune stagiaire en communication qui l'aide à structurer sa communication (site internet du cabinet, réseaux sociaux, participation à des évènements régionaux...). Très impliquée sur ces sujets, elle est membre de la Commission management du Conseil supérieur.

Laure Bonnamour est ainsi aujourd'hui pleinement heureuse dans son exercice professionnel qui lui permet d'allier l'immense richesse du métier avec son goût pour le digital, la communication, le management et le collaboratif.



Des projets 2020 planifiés avant la crise sanitaire réalisables grâce à l'obtention du prêt rebond flash !



TÉMOIGNAGE
DE **JEAN-MARC FOLLEZOU**,
DIRECTEUR GÉNÉRAL
DE LA SOCIÉTÉ SKAP ID

SKAP ID est une société de service qui accompagne ses clients dans leurs projets d'innovation digital et d'organisation. Nous exerçons auprès de nos clients sur deux axes :

- ▶ le change management pour créer de nouvelles expériences collaboratives toujours plus efficaces pour l'entreprise et agréables pour les talents ;
- ▶ la conquête de nouveaux marchés pour le secteur BtoB par l'innovation des offres de produits et services.

Notre approche est innovante et singulière, via des méthodes collaboratives : Design thinking, Lego® Serious Play®, Lean, Agile...

L'intelligence collective est au cœur de ces approches et met à l'œuvre des ateliers collaboratifs mobilisant physiquement les différents participants. Par ailleurs, SKAP ID commercialise au cœur de Paris une salle de créativité de 60 m² dédiée à la réalisation d'ateliers d'innovation, de séminaires et de team building.

Le confinement lié à la crise sanitaire a eu un impact sur notre activité. Les réunions en présentiel ne pouvant être maintenues, nous avons dû nous réinventer, repenser l'ensemble de nos processus de production, et convaincre nos clients de continuer de travailler avec nous via nos solutions collaboratives en ligne. Par ailleurs, la salle créative ne pouvait plus être commercialisée. Enfin, de par cette conjoncture, les clients ont suspendu toute signature de contrats jusqu'à nouvel ordre.

Pour traverser cette période de baisse d'activité liée à la crise du Covid-19, nous avons tout d'abord sollicité auprès de notre banque un Prêt Garanti par l'État (PGE). Pascal Dequere, notre expert-comptable, a fourni à notre conseiller bancaire un tableau de trésorerie jusqu'à fin 2020 ; facilitant l'obtention de ce prêt.

Nous souhaitons également conserver nos projets stratégiques prévus en 2020. Nous avons notamment ciblé le recrutement de deux profils techniques, un « UX designer » et un « service designer ». Les processus de recrutement avaient été lancés avant le confinement ; les repousser nous aurait fait perdre ces deux profils à forte valeur ajoutée.

Notre expert-comptable, connaissant notre problématique concernant ces recrutements, nous a conseillé, en complément du PGE, d'effectuer une demande de prêt rebond flash sur le site de Bpifrance.

Ce prêt est conditionné à l'obtention d'un prêt bancaire ou à des demandes démontrant que des démarches ont été effectuées auprès des organismes bancaires. Nous l'avons obtenu, ce qui nous a permis de poursuivre notre développement.

PLUS D'INFORMATIONS SUR LE PRÊT REBOND FLASH - SOUSCRIPTION 100% EN LIGNE SUR UNE PAGE DÉDIÉE :

- Région Auvergne-Rhône-Alpes : pretregion.auvergnerhonealpes.fr
- Région Île-de-France : pret-rebond.iledefrance.fr

Pensez également
aux fonds Résilience :
www.iledefrance.fr/espace-media/fondsresilience

Les Ateliers du changement : des animations pour vous aider à repenser la stratégie du cabinet

PAR **GILBERT LE PIRONNEC**, VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL SUPÉRIEUR, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION ACCOMPAGNEMENT DU CHANGEMENT

Afin de vous inciter encore plus largement à intégrer, dans votre stratégie de cabinet, une offre de services qui fera la différence, le Conseil supérieur déploie un tout nouveau dispositif : « Les Ateliers du changement ».



Portés par le Conseil supérieur, avec l'appui des Conseils régionaux, les Ateliers du changement se présentent sous la forme de webinaires réguliers. Dans un contexte d'évolutions sociales, sociétales et environnementales permanentes, l'objectif est de vous aider à repenser l'organisation de votre cabinet, l'accompagnement et le conseil dédiés à vos clients, à faire évoluer vos missions. Ces webinaires se font en direct. Ce format vous permet d'interagir avec les animateurs, de vous exprimer et d'échanger avec les participants par un jeu de questions-réponses. Ils sont également disponibles en rediffusion dans la partie privée du site de l'Ordre.

En cette période de « changement d'ère » et de forte évolution des missions de l'expert-comptable, par le biais des Ateliers du changement, le Conseil supérieur anticipe, vous accompagne, et vous aide à garder le cap sur de nouvelles opportunités de développement.

Prochain rendez-vous :
Mardi 21 juillet 2020, 17h00 –
« faire reconnaître une compétence spécialisée : pourquoi et comment ? »

 **RETROUVEZ LES WEBINAIRES DU CONSEIL SUPÉRIEUR**
sur extranet.experts-comptables.org/article/webinaires

Impact du régime d'imposition pour un client : évaluez-le grâce aux simulateurs de charges de l'Ordre

PAR **LYSIANE YVON**, DIRECTEUR DES MARCHÉS, CONSEIL SUPÉRIEUR

Adaptés à la phase de création ou de développement d'une entreprise unipersonnelle, les simulateurs calculent le montant des charges sociales et fiscales :

- ▶ pour une entreprise individuelle : en comparant le régime du micro-social, de la micro-entreprise et du réel d'imposition ;
- ▶ pour une EIRL et une EURL : selon les différentes options possibles.

Simple et gratuits, ces outils sont mis à jour chaque année.

Ils vous permettent en un clic de disposer d'une première approche comparative des charges et de l'impact de la TVA sur l'activité de vos clients. Grâce aux simulateurs, l'évaluation de l'intérêt d'un changement de régime selon le chiffre d'affaires et le résultat réalisés est facilitée.

 **POUR EN SAVOIR PLUS, RENDEZ-VOUS SUR**
EXTRANET.EXPERTS-COMPTABLES.ORG,
RUBRIQUE SIMULATEURS ET DIAGNOSTICS.



Recrutez tous les talents de votre cabinet avec hubemploi

PAR **THIERRY ONNO**, PRÉSIDENT DU COMITÉ MANAGEMENT, CONSEIL SUPÉRIEUR

Cet été, la plateforme Hubemploi fait peau neuve pour mieux vous accompagner dans vos recrutements.

Durant la crise sanitaire, les experts-comptables ont été fortement sollicités pour conseiller et assurer la pérennité de plus de 2 500 000 d'entreprises françaises. Peu de cabinets ont ainsi eu le temps de se lancer dans le recrutement de collaborateurs. Avec la reprise de l'activité des entreprises, au-delà des secteurs essentiels, les besoins se font pourtant pressants et la refonte de la plateforme Hubemploi est une opportunité de les combler efficacement.

Cette « nouvelle » plateforme vous permettra de trouver de nouveaux talents pour l'ensemble des métiers de votre cabinet. Pas uniquement pour les fonctions comptables, mais aussi pour les fonctions transverses (informatique, communication, marketing, ressources humaines, etc.) qui sont également essentielles pour votre structure. Trouvez dès à présent le candidat idéal en postant vos offres d'emploi sur Hubemploi !

 **POUR EN SAVOIR PLUS, RENDEZ-VOUS SUR**
WWW.HUBEMPLOI.FR

J'ouvre
ta boîte

VERYGOODCHOICE

PLATEFORME REPRISE, véritable site de rencontres des entreprises.

Transformer les souhaits de cession de vos clients en consultant régulièrement la base de l'Ordre dédiée à la reprise.

Base consultable sur business-story.biz/reprise.
Connexion via votre *Comptexpert*.

OUTIL #3/12 : PLATEFORME REPRISE

Aidez vos clients à céder leur boîte ou en racheter une.



Contrôle de qualité ordinal : un engagement confraternel à maintenir



TRIBUNE
D'ELISABETH THIBOUT,
PRÉSIDENTE
DE LA COMMISSION
CONTRÔLE QUALITÉ
ET DE RÉMY SEGUIN,
VICE-PRÉSIDENT
DU CONSEIL SUPÉRIEUR
EN CHARGE DU SECTEUR
RÉGALIEN

Le covid 19 nous a tous pris par surprise et a confronté nos cabinets à une urgence et une obligation d'adaptation que nous n'avions jamais connues jusqu'alors ! Il en a été de même pour le contrôle de qualité ordinal.

Pendant la période d'urgence, nous avons tout d'abord naturellement reporté tous les contrôles afin de ne pas rajouter une pression supplémentaire sur les experts-comptables qui avaient déjà fort à faire pour répondre aux demandes de leurs clients.

Maintenant que le « rush » est passé, nous avons repris la conduite des contrôles qualité prévus, tout en adaptant nos pratiques aux conditions sanitaires et aux possibilités techniques.

La reprise des contrôles qualité est facilitée par les outils mis en place les deux dernières années par la commission nationale qualité et surtout par le Portail qualité qui dématérialise la totalité du dossier.

Concernant les modalités pratiques, le contrôle pourra se faire sur place, si les deux intervenants y sont favorables, ou en visio-conférence. La période de confinement a bousculé l'organisation des cabinets et ceux-ci ont dû mettre en place des outils de dématérialisation du travail dont le contrôle de qualité peut maintenant profiter.

Nous avons aussi maintenu les contrôles qualité pour pouvoir détecter les professionnels qui pourraient être en souffrance afin de pouvoir les accompagner et les soutenir. C'est une des missions du contrôle qualité ordinal.

Nous avons aussi maintenu les contrôles qualité pour pouvoir détecter les professionnels qui pourraient être en souffrance afin de pouvoir les accompagner et les soutenir. C'est une des missions du contrôle qualité ordinal.

La formation des contrôleurs qualité a été adaptée au rythme des gestes barrières et nous sommes en train d'organiser la formation de notre équipe de contrôleurs qui représente plus de 600 professionnels, sous forme de visio-formation.

Maintenant que le « rush » est passé, nous avons repris la conduite des contrôles qualité prévus, tout en adaptant nos pratiques aux conditions sanitaires et aux possibilités techniques.

Le contrôle de qualité est un engagement confraternel de l'instance au profit des professionnels et de leurs clients.





Télétravail avec ses clients et ses collaborateurs : pour ou contre ?

Le Covid-19 a imposé le télétravail. Certains cabinets l'avaient testé sur la base du volontariat, d'autres n'y songeaient pas. L'expérience est-elle concluante ? Suite aux impacts constatés sur les relations avec les collaborateurs et les clients, des arguments positifs et négatifs s'affrontent...

Nous avons monté, il y a deux ans, le programme « In ex @ home ». Directeur d'agence et membre actif du comité management, j'ai contribué à en définir les objectifs : faire évoluer nos outils vers des versions compatibles avec le télétravail et l'expérimenter un à deux jours par semaine auprès de collaborateurs volontaires pour tester son efficacité.

Grâce à ce dispositif existant, basé sur un contrat de confiance entre collaborateurs et managers, nous n'avons pas « subi » la crise sanitaire, tout en attirant et fidélisant des collaborateurs séduits par la flexibilité.

CONFIRMATION D'UNE MEILLEURE PRODUCTIVITÉ LORS DU CONFINEMENT

Nos collaborateurs ont apprécié l'organisation que nous avons pu leur proposer, en particulier l'extension de la plage horaire qui leur a permis de s'occuper de

leurs enfants. Avec la mise en place d'objectifs hebdomadaires « à la tâche », ils ont gagné en responsabilité, en

autonomie et globalement ont été plus investis. Et les managers, libérés du management « à l'heure », ont pu mettre l'accent sur les priorités, se concentrer sur l'écoute et le conseil aux clients ou le suivi des livrables et aider les équipes à progresser.

VERS UNE GÉNÉRALISATION

Le confinement a mis en lumière tous les avantages de ce modèle de management, facteur d'amélioration de notre gestion. Au-delà de son impact interne, cette organisation permet au cabinet de mettre en valeur la gamme de ses services et les réalisations des équipes plutôt que le temps passé. Les clients découvrent ainsi à quoi correspondent les prestations facturées et comprennent que l'expert-comptable est un « partenaire conseil » et non pas un centre de coût.

Vu l'intérêt de l'expérience, je souhaite généraliser le télétravail afin d'être plus efficient et de nous différencier de la concurrence.

Je ne suis pas favorable au télétravail qui n'était autorisé qu'exceptionnellement. Même si nous avons équipé nos collaborateurs la semaine précédente, le confinement a été violent. Cinq sur quarante de nos collaborateurs ne l'ont pas supporté ; nous les avons autorisés à revenir au bureau au bout d'une semaine et fait appel à un psychologue pour une personne. Et quand nous avons demandé fin mai un retour au cabinet deux jours par semaine, 80 % de l'équipe est revenue à temps plein, à leur demande. Ce rejet du télétravail est lié au fait qu'il a été subi, que nos collaborateurs ont peu de transports et qu'ils l'ont vécu comme une intrusion dans leur vie privée.

ISOLEMENT ET TEMPS DE TRAVAIL : DEUX FREINS MAJEURS

Le plus difficile a été le sentiment d'isolement. Les mails ou les visioconférences ne maintiennent pas le lien social. J'ai aussi été très préoccupée par

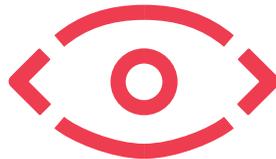
le temps de travail et j'ai dû déconnecter des collaborateurs à 22h ou le week-end. Je suis très reconnaissante du travail

produit mais il faut clarifier jusqu'où donner la liberté de travailler.

Par ailleurs, le télétravail n'a pas amélioré notre organisation. Nous confions à nos collaborateurs un portefeuille de clients qu'ils gèrent avec une grande liberté, beaucoup d'autonomie et d'entraide spontanée entre eux. Côté clients, nous nous sommes adaptés, avec des échanges intensifiés par mail et téléphone, mais aussi avec le maintien d'un accueil pour le dépôt de documents et de rendez-vous physiques dans notre grande salle de réunion. C'est quand même plus facile pour discuter avec un banquier !

J'en conclus que le télétravail doit être choisi, maîtrisé en termes de plages horaires et limité à un ou deux jours par semaine afin de maintenir la cohésion du cabinet, essentielle pour nous tous.

CROISÉS



JEAN-PHILIPPE FÉRY,
EXPERT-COMPTABLE,
À EVRY (91)

MURIELLE GÉNIN,
EXPERTE-COMPTABLE,
COMMISSAIRE
AUX COMPTES,
À BESANÇON (25)

REGARDS



20 JOURS
d'essai sans
engagement

RF Premium

RF Premium est la base documentaire pluridisciplinaire de la Revue Fiduciaire avec l'accès unique à l'ensemble des fonds enrichis.

FISCAL SOCIAL PAYE

VIE DES AFFAIRES

COMPTABILITÉ PATRIMOINE

Pour tester RF Premium

Rendez-vous sur :

www.rfpremium.fr/essai

et accédez à vos

20 jours d'essai

gratuit.



COGITER > QUESTIONS DE LECTEURS

— Les garanties de mon contrat d'assurance RCP continuent-elles à s'exercer pendant la période de la pandémie du Covid-19 ?

Il convient d'être vigilant quant à la continuité des garanties en matière de Responsabilité Civile Professionnelle et de la couverture cyber. Rapprochez-vous de votre assureur afin de vérifier avec lui que ces garanties continuent à s'appliquer dans les mêmes conditions, et d'envisager éventuellement des couvertures supplémentaires spécifiques. En effet, la généralisation du télétravail et la présence partielle de salariés dans le cabinet peuvent accroître certains risques : cyber risques, responsabilité de l'employeur en lien avec la réglementation sur les accidents du travail et les maladies professionnelles... Si vous êtes couvert par le contrat d'assurance groupe de la profession, il n'existe aucune exclusion de couverture visant les conséquences liées au Covid-19, et les garanties cyber couvrent les risques correspondants.

— Les délais de préavis de résiliation des lettres de mission par les clients continuent-ils à s'appliquer pendant la période d'état d'urgence ?

Ces délais, fixés dans la lettre de mission, continuent à s'appliquer. Cependant, l'ordonnance n°2020-306 du 25 mars 2020 a prolongé certains délais, dont ceux relatifs à la résiliation ou au refus de la tacite reconduction de contrats. L'ordonnance n°2020-560 du 13 mai 2020 est venue préciser la période de référence applicable à ces délais à la suite de la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 10 juillet 2020. Ainsi, si le délai contractuel de résiliation ou de refus de la tacite reconduction tombait entre le 12 mars et le 23 juin, il sera automatiquement prolongé jusqu'au 23 août. Le client disposera de davantage de temps pour résilier sa lettre de mission. Il conviendra d'être vigilant à ces délais lors de la réception d'une résiliation.

**VOUS AVEZ UNE QUESTION ?
ÉCRIVEZ-NOUS :**
[communication@
cs.experts-comptables.org](mailto:communication@cs.experts-comptables.org)



**L'AGEFI** Quotidien**L'AGEFI Quotidien**

Le Gouvernement anticipe une récession de 11 % en 2020
03/06/2020

➤ Beaucoup d'entreprises ont cessé leur activité pendant 2 mois, avec une reprise qui n'a pas permis de combler ce retard. Or, 2 mois d'activité, c'est 16 % d'une année. Donc, 11 % de récession, ce ne serait pas si mal. « Le temps perdu ne se rattrape jamais », alors continuons à accompagner nos clients.

Max Peuvrier, président du Comité financement, Conseil supérieur

Les Echos**Les Echos**

Deux ans après son entrée en vigueur, le RGPD patine
28/05/2020

➤ La mise en place du règlement européen de protection des données personnelles est un travail de longue haleine. Plus encore en cette période de développement important du télétravail et de dématérialisation des échanges au sein du cabinet et avec les clients. Les cabinets doivent ainsi être encore plus vigilants quant au respect de ces règles. Par exemple, les collaborateurs doivent être particulièrement prudents lorsqu'ils reçoivent des mails. Ceux-ci et leurs pièces jointes jouent un rôle central dans les attaques informatiques (courriels frauduleux, virus...) et peuvent être la porte d'entrée d'un piratage des données personnelles. Rappelons que le RGPD interdit désormais de joindre à un e-mail une pièce jointe contenant des données personnelles non protégée par un code d'accès. Les cabinets doivent ainsi mettre en place des process pour assurer la protection des données personnelles de leurs clients. Un guide et des formations sont à votre disposition pour vous aider dans la mise en place de ces process.

Gaëlle Patetta, secrétaire général adjoint & directeur juridique, Conseil supérieur

compta online**Compta Online**

Aux États-Unis, de nombreux cabinets d'ExpertiseComptable ferment parce qu'ils ne sont plus assez rentables, cela pourrait arriver en France
08/06/2020

➤ Si aux États Unis beaucoup de cabinets ferment par manque de rentabilité, nous devons aussi nous inquiéter en France de l'évolution de nos métiers. La saisie comptable n'a plus de valeur, les clients demandent de plus en plus de dématérialisation. En conséquence, les cabinets doivent orienter leurs missions vers le conseil.

Max Peuvrier, président du Comité financement, Conseil supérieur

Le Monde du Chiffre

Le Magazine de la Profession Comptable

Le Monde du Chiffre

Les experts-comptables ont-ils peur du digital ?
02/06/2020

➤ Les cabinets ont fait preuve d'une grande adaptabilité en cette période de crise sanitaire. Ils ont démontré leur capacité à intégrer des outils digitaux et à déployer le télétravail en un temps record. La majorité d'entre eux sont des entités de petite taille, ce qui leur permet une plus grande agilité. Cette crise a fait tomber les barrières du numérique et a poussé les cabinets à se digitaliser plus rapidement, embarquant au passage leurs clients. La transformation numérique est donc d'ores et déjà entamée dans la majorité des cabinets. Toutefois, les efforts consentis doivent perdurer pour construire ensemble le futur de notre profession.

Sanaa Moussaïd, vice-président en charge du secteur Numérique, Conseil supérieur

Congrès 2020 : place au virtuel

Devant l'incertitude liée à la crise sanitaire et après avoir étudié plusieurs scénarii, le Conseil supérieur a pris la décision de reporter le Congrès physique qui devait se tenir à Bordeaux du 30 septembre au 2 octobre, à l'année 2021. Néanmoins, pour l'édition de 2020, au regard de l'importance des contenus à délivrer, enrichis d'éléments liés à l'actualité, c'est bien un congrès virtuel qui sera organisé aux mêmes dates, du 30 septembre au 2 octobre.



OUVERTURE DES INSCRIPTIONS EN SEPTEMBRE 2020

Où que vous soyez, inscrivez-vous au 75^e Congrès !
Rendez-vous le 1^{er} septembre 2020 pour construire votre programme.
Vous découvrirez l'offre bâtie autour de la thématique « Management x Marketing x Marque » adaptée aux conséquences de la crise sanitaire, mais également les offres thématiques des partenaires et toute l'actualité de la profession.

UN CONGRÈS RENOUVELÉ, ATTENDU PAR TOUS

Un congrès virtuel ?
66 % des experts-comptables et 65 % des partenaires l'approuvent ! C'est le résultat des enquêtes menées auprès des deux publics par le Conseil supérieur pour mettre en évidence leurs attentes quant à cette édition 2020.

Ce nouveau format s'accompagne d'un élargissement de l'audience habituelle en « ouvrant » le congrès aux collaborateurs des cabinets

d'expertise-comptable, aux confrères francophones, aux Directeurs Administratifs et Financiers, aux diplômés d'expertise-comptable exerçant en entreprise et aux étudiants de la filière.

Mais si le format change, la thématique, elle, reste la même. En effet, les trois thèmes principaux, management – marketing – marque, sont toujours d'actualité ; et les rapporteurs, Frédérique Goigoux, présidente du Comité marketing, Thierry Onno, président du Comité management des cabinets et Boris

Savage, expert-comptable, ont décidé de donner aux différents contenus un éclairage actuel.

 **71 %**
DES EXPERTS-COMPTABLES
AUTORISERAIENT LEURS
COLLABORATEURS
À Y PARTICIPER



70 %

DES PARTENAIRES SOUHAITENT ÊTRE MIS EN RELATION AVEC LES PARTICIPANTS ET PRENDRE RENDEZ-VOUS



40 %

DES PARTENAIRES SOUHAITENT PARTICIPER À DES PARCOURS THÉMATIQUES



55 %

DES EXPERTS-COMPTABLES SONT PRÊTS À Y PARTICIPER PLUS DE TROIS HEURES PAR JOUR

« Management, marketing et marque : l'équation gagnante au service de la relance »



FRÉDÉRIQUE GOIGOUX

présidente du Comité marketing des cabinets du Conseil supérieur



THIERRY ONNO

président du Comité management des cabinets du Conseil supérieur



BORIS SAUVAGE

expert-comptable et commissaire aux comptes.

Face à une évolution des demandes des clients et des besoins du marché, le positionnement actuel de l'expert-comptable, en tant que partenaire de confiance, est un avantage concurrentiel déterminant sur lequel il doit naturellement s'appuyer pour faire évoluer le champ de ses prestations.

Pour répondre à cette demande d'évolution, l'expert-comptable doit s'adapter et :

- > être plus agile ;
 - > définir une gestion des ressources humaines optimisée en adéquation avec les compétences recherchées ;
 - > utiliser sa notoriété, synonyme d'éthique et de rigueur, pour élargir le panel des missions réalisées pour ses clients, et attirer nouveaux talents et nouveaux clients.
- Ces sujets ne sont pas nouveaux,

mais ils sont plus que jamais présents dans cette période d'évolution de l'environnement de notre métier. Ils prennent également une nouvelle dimension avec la crise sanitaire que nous connaissons et les conséquences économiques que nous subissons.

Nous sommes en effet tous confrontés aux besoins d'être reconnus sur notre marché, d'attirer de nouveaux talents, de rendre plus efficaces nos organisations et de mieux communiquer... et c'est encore plus vrai aujourd'hui pour assurer la relance de l'économie ! C'est pourquoi, pour aborder cet énoncé, nous avons décidé de poser une équation gagnante, autour du management, du marketing et de la marque que nous vous invitons à résoudre avec nous, où que vous

soyez, du 30 septembre au 2 octobre lors du 75^e congrès de l'Ordre des experts-comptables.

MÉTHODOLOGIE D'ENQUÊTE

Pour les partenaires
L'enquête a été conduite auprès des 145 entités payantes (202 marques) qui avaient réservé un stand pour le 75^e congrès. 97 entités ont répondu. L'enquête a été menée du 19 mai au 26 mai.
Pour les congressistes
Il s'agit des Experts-comptables, stagiaires et mémorialistes inscrits à l'ordre et les participants aux 5 derniers congrès non-inscrits. L'enquête a été menée du 10 au 25 juin et 1 300 personnes ont répondu.

Réforme administrative des Régions : une nouvelle organisation territoriale de l'Ordre

PAR GAËLLE PATETTA, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT & DIRECTEUR JURIDIQUE, CONSEIL SUPÉRIEUR

À la suite du redécoupage des régions administratives françaises, la Tutelle de l'Ordre des experts-comptables a souhaité que la carte ordinale des Conseils régionaux de l'Ordre soit adaptée. Ainsi, les textes encadrant l'exercice de la profession ont été modifiés pour revoir le périmètre géographique des Conseils régionaux de l'Ordre (loi Pacte du 22 mai 2019, décret du 19 novembre 2019, arrêté du 17 avril 2020).



DES REDÉCOUPAGES GÉOGRAPHIQUES NE PORTANT PAS ATTEINTE AUX ENJEUX DE PROXIMITÉ DE L'ORDRE

Sur les vingt-trois Conseils régionaux et Comités départementaux existants avant la loi Pacte, sept régions vont ainsi voir leur périmètre géographique modifié, avec, à terme, seize Conseils régionaux et deux Comités départementaux de l'Ordre. Afin de ne pas altérer la qualité de service de nos institutions régionales, l'Ordre a obtenu la création de représentations territoriales à l'intérieur des Conseils régionaux. L'objectif est de parer aux risques de désertification et de désengagement des professionnels. La création de

ces représentations territoriales permettra ainsi à la fois de conserver des points de proximité pour l'instruction des dossiers et d'assurer efficacement le suivi local de la politique du Conseil régional. La proximité géographique préservera aussi l'efficacité des élus régionaux chargés du déploiement local.

DES ÉLECTIONS REVISITÉES

Cette réforme territoriale modifie également le nombre d'élus dans les Conseils régionaux et au Conseil supérieur de l'Ordre. Dans les Conseils régionaux, un nouveau barème, augmenté d'une tranche pour s'adapter à l'augmentation de la taille des régions, est mis

en place (de 8 à 36 élus). Au sein du Conseil supérieur, le nombre d'élus passe de 46 à 40.

Enfin, les règles électorales ont été modernisées, puisque le mode de scrutin des élus du Conseil supérieur de l'Ordre et des Conseils régionaux devient un scrutin au suffrage universel direct. Les experts-comptables éliront ainsi les élus du Conseil supérieur en même temps que ceux des Conseils régionaux et des Comités départementaux. L'Ordre des experts-comptables est novateur en la matière puisqu'il est le seul des professions réglementées à avoir introduit un tel mode démocratique de scrutin.

Business Story : des rendez-vous offerts aux créateurs d'entreprise



Connaissez-vous « Business story » ? Un dispositif au service des créateurs d'entreprise qui favorise la rencontre entre porteurs de projet et experts-comptables grâce à trois rendez-vous offerts. Ces premières consultations gratuites permettent d'aborder tous les aspects d'une entreprise en gestation : choix du statut juridique et fiscal, évaluation de la viabilité du projet, affinement du business plan...

Depuis 2016, le site www.business-story.biz répond aux besoins des créateurs d'entreprise en mettant à leur disposition un annuaire des experts-comptables volontaires, des conseils juridiques, fiscaux et marketing ainsi que des partages d'expérience. Le site propose en effet de découvrir les « stories » de jeunes entrepreneurs qui témoignent de l'importance des conseils fournis par les experts-comptables dans la concrétisation de leurs projets.

1 POUR EN SAVOIR PLUS RENDEZ-VOUS SUR LE SITE DE L'ORDRE : WWW.EXPERTS-COMPTABLES.FR



Une centaine de repreneurs en attente de contacts qualifiés sur la plateforme Reprise !

PAR **ELSA SIMONI**, DIRECTEUR DES MISSIONS DE CONSEIL, ACCOMPAGNEMENT DU CHANGEMENT DES CABINETS, CONSEIL SUPÉRIEUR

Véritable site de rencontres business, la plateforme Reprise met en relation repreneurs et cédants par l'intermédiaire des experts-comptables. Son objectif ? Renforcer le positionnement des professionnels du chiffre sur le marché très concurrentiel de la transmission. La plateforme recense les repreneurs potentiels (personnes physiques ou morales, françaises comme étrangères) susceptibles de racheter une entreprise d'une valeur supérieure

à 0,7 million d'euros. Depuis son lancement en février, une centaine d'entre eux ont déjà posté leur profil sur l'espace hébergé sur le site www.business-story.biz/reprise. Ils n'attendent plus que d'être contactés par des experts-comptables et d'accéder, grâce à eux, à des offres de cession !

1 POUR EN SAVOIR PLUS RENDEZ-VOUS SUR BUSINESS-STORY.BIZ/REPRISE

> Données clients : les résultats de l'étude de Centrale sont disponibles !

L'École Centrale de Lyon, en partenariat avec le Conseil Supérieur, a mené une enquête sur la data auprès des experts-comptables lors du 74^e Congrès de la profession. L'objectif ? Définir les caractéristiques idéales d'un outil de gestion de données clients. Les résultats de ce sondage sont à présent disponibles sur le site privé, découvrez-les !

> Covid-19 : les experts-comptables aux côtés des exploitants agricoles

Le partenariat avec la revue « La France Agricole » s'est poursuivi pendant le confinement. Dans le dernier numéro daté d'avril, François Boutin, membre de la commission Agricole du Conseil supérieur, explique comment accompagner les agriculteurs dans leurs démarches face aux difficultés rencontrées pendant la crise sanitaire.

L'expert-comptable à vos côtés face à la pandémie Covid-19



François Boutin, expert-comptable et membre de la commission agricole du Conseil supérieur des experts-comptables

Les experts-comptables sont entièrement mobilisés pour apporter des réponses dans les délais les plus courts à leurs clients impactés par la crise sanitaire. En cas de difficultés, ne restez pas seuls, agissez vite et rapprochez-vous de votre expert-comptable.

www.experts-comptables.fr

Quelle aide peut apporter l'expert-comptable à l'exploitant concerné ?

FB En période, en cette période de crise sanitaire, l'expert-comptable assure l'assistance de l'exploitant sur les gestes barrières à mettre en place pour éviter la propagation du virus. Il assiste également le client sur les démarches des exploitants agricoles, en particulier sur les aides de l'État. Il est notamment en mesure de constituer le dossier de demande de l'aide de l'État. Il est également en mesure de constituer le dossier de demande de l'aide de l'État. Il est également en mesure de constituer le dossier de demande de l'aide de l'État.

Quelles autres démarches peuvent être entreprises ?

FB Des démarches peuvent être entreprises auprès des organismes sociaux pour solliciter le report des cotisations de cotisations et de paiement de la MSA. Les démarches peuvent être entreprises auprès de la MSA. Les démarches peuvent être entreprises auprès de la MSA.

Comment l'expert-comptable peut-il aider le client en difficulté ?

FB L'expert-comptable aura deux approches face aux difficultés économiques de son client : une approche terrain, en étudiant l'activité de l'exploitant et de son cycle de production et de commercialisation pour constater les difficultés rencontrées ; une approche économique et financière, en réalisant un diagnostic de la situation économique de l'exploitant pour proposer les solutions adaptées.

Quelles solutions peuvent être mises en œuvre pour faire face aux difficultés de trésorerie ?

FB Les clients peuvent bénéficier de l'aide de l'État. Ils peuvent également bénéficier de l'aide de l'État. Ils peuvent également bénéficier de l'aide de l'État.

Quelles mesures peuvent être prises au niveau de la gestion de la trésorerie ?

FB Les clients peuvent bénéficier de l'aide de l'État. Ils peuvent également bénéficier de l'aide de l'État. Ils peuvent également bénéficier de l'aide de l'État.

Le droit de la loi ?

FB Pour tenter sur une note positive, cette crise sera précédée par une focalisation de l'État sur l'importance de soutenir nos agriculteurs. Les clients peuvent bénéficier de l'aide de l'État. Ils peuvent également bénéficier de l'aide de l'État.

Quelles solutions peuvent être mises en œuvre pour faire face aux difficultés de trésorerie ?

FB Les clients peuvent bénéficier de l'aide de l'État. Ils peuvent également bénéficier de l'aide de l'État. Ils peuvent également bénéficier de l'aide de l'État.

Quelles mesures peuvent être prises au niveau de la gestion de la trésorerie ?

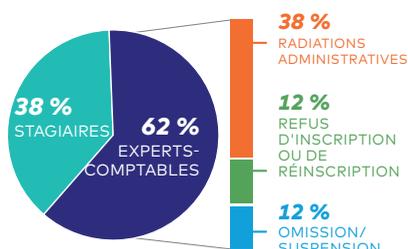
FB Les clients peuvent bénéficier de l'aide de l'État. Ils peuvent également bénéficier de l'aide de l'État. Ils peuvent également bénéficier de l'aide de l'État.

2019 : Quels bilans pour le Comité national du tableau et la Chambre nationale de discipline ?

PAR VALENTINE JUBERAY
ET AMINATA N'DOYE,
JURISTES, CONSEIL SUPÉRIEUR

> Concernant le Comité national du tableau, ce sont les stages et les radiations administratives qui auront fait l'objet du plus grand nombre d'appels en 2019. Néanmoins, il convient de pondérer l'impact des décisions du CNT (21 appels) au regard des milliers de décisions prises par les Conseils régionaux.

COMITÉ NATIONAL DU TABLEAU : TYPOLOGIE DES CONTENTIEUX EN 2019

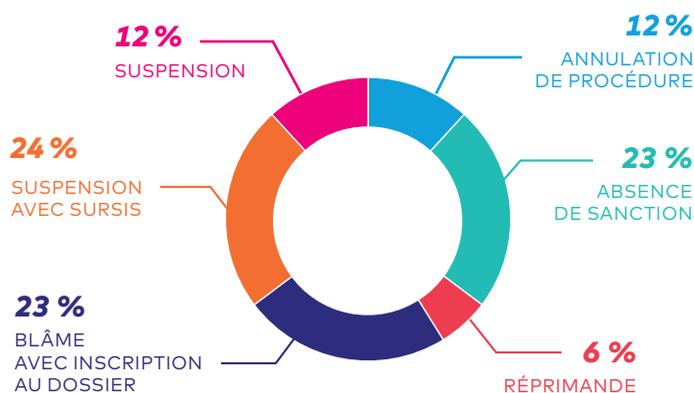


DÉCISIONS RENDUES PAR LE COMITÉ NATIONAL DU TABLEAU EN 2019

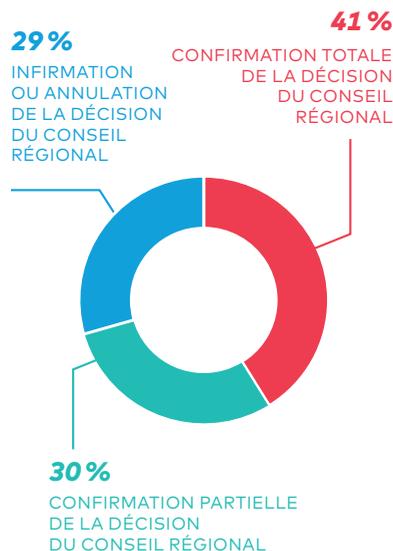


> Concernant la Chambre nationale de discipline, sur les 17 décisions rendues en 2019, 10 concernent des manquements aux règles professionnelles (lettre de mission, procédures LBC-FT, indépendance, comportement...), 4 des manquements aux obligations fiscales et 3 des détournements de clientèle.

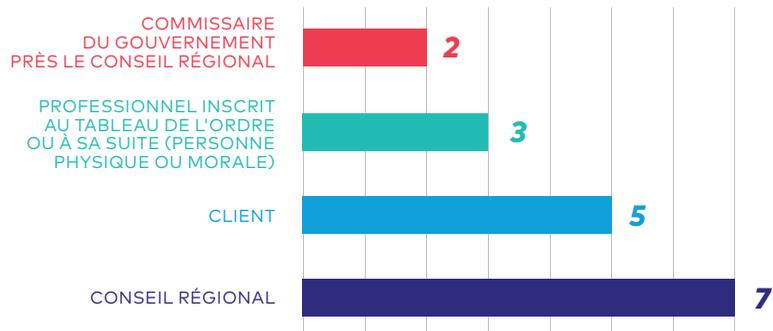
SANCTIONS PRONONCÉES PAR LA CHAMBRE NATIONALE DE DISCIPLINE EN 2019



DÉCISIONS RENDUES PAR LA CHAMBRE NATIONALE DE DISCIPLINE EN 2019



QUALITÉ DU PLAIGNANT DEVANT LA CHAMBRE NATIONALE DE DISCIPLINE EN 2019



Plateformes SOS Entreprises et SOS Cabinets, quel bilan ?

PAR **NATHALIE RIPOCHE**,
RESPONSABLE DU DÉPARTEMENT DIGITAL, CONSEIL SUPÉRIEUR

Actives dès le début de la crise, les plateformes SOS Entreprises et SOS Cabinets ont connu un large succès. Dossiers thématiques, notes et outils mis à jour régulièrement dès les parutions des textes, FAQ enrichies quotidiennement en fonction des remontés de terrains, autant d'éléments mis à disposition par le Conseil supérieur sur le site privé.

Données du 15 mars au 31 mai 2020.

-  **31** mails d'alerte ou d'information
-  **270** actualités
-  **185** outils et médias publiés
-  **550** questions/écrites dans les FAQ
-  **200 000** pages vues
-  **50 000** téléchargements

Partenariat avec AMAROK assistance : quel bilan après deux mois de mise en service ?

PAR **LAURE CHANSELME**, PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL, AMAROK

Deux mois après la mise en place de la plateforme d'écoute, la psychologue du travail Laure Chanselme fait un premier bilan du dispositif.

Ce numéro vert est dédié aux experts-comptables adhérents qui connaissent des difficultés importantes. Mon rôle est d'offrir une écoute attentive et bienveillante aux appelants, de les aider à comprendre ce qu'ils traversent, et trouver des solutions adaptées à leurs besoins.

Les retours sont très positifs. J'ai eu au bout du fil des personnes épuisées, très stressées par la charge de travail, par des clients qui leur mettaient beaucoup de pression. Le confinement n'a pas été facile

pour les experts-comptables qui ont accumulé du retard dans le travail et beaucoup d'incertitudes. Certains avaient la tête dans le guidon, s'oubliaient depuis des années, d'où l'épuisement... L'un d'entre eux m'a dit : « Cet entretien a sauvé mon cabinet, et surtout ma stabilité psychologique qui, avec du recul, ne tenait qu'à un fil. »

LE NUMÉRO VERT À COMPOSER EST LE 0 800 501 201

Il est ouvert du lundi au vendredi de 8h à 20h.

Ateliers du changement – Retour sur le webinaire « Comment adapter la stratégie de mon cabinet à l'heure du Covid-19 ? »

Définir des objectifs pour son cabinet n'est pas suffisant pour garantir sa pérennité. Il faut aussi construire en amont une réflexion en lien avec ses compétences, ses collaborateurs et ses clients, surtout à l'heure de la crise sanitaire que l'on connaît. Pour vous accompagner dans cette réflexion, le Conseil supérieur a créé les Ateliers du changement, en format webinaire. Retour sur le premier d'entre eux, organisé le 23 juin dernier, dédié à la stratégie de son cabinet à l'heure du Covid-19.

Gilbert Le Pironnec, vice-président du Conseil supérieur, en charge de la Commission accompagnement du changement, et Rémi Bihouis, chargé de mission stratégie, ont présenté plusieurs exemples qui montrent que la crise sanitaire a joué un rôle d'accélérateur dans l'évolution de la relation client. En effet, jamais la profession n'a été autant sollicitée pour élargir son offre de conseils et s'adapter aux besoins des clients ; que ce soit pour un accompagnement au pilotage des entreprises, à la création de plans de relance ou encore pour l'élaboration de business plans.

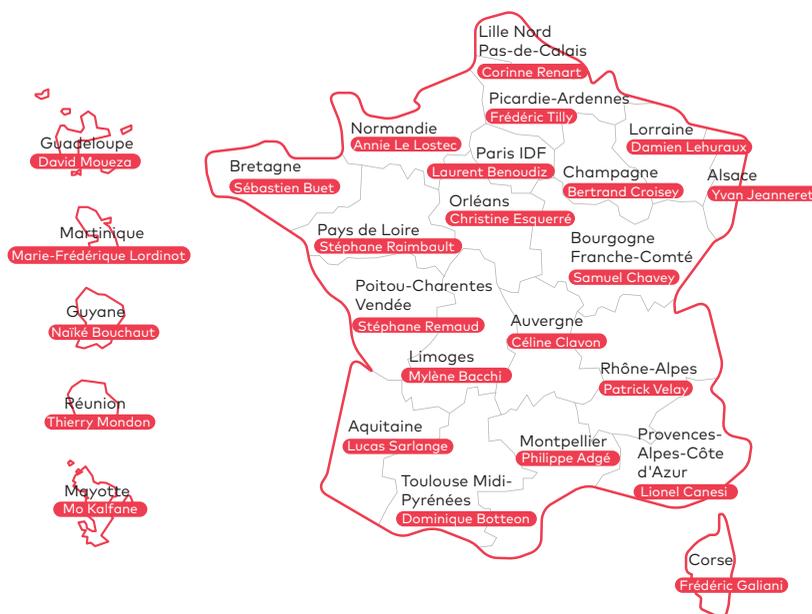
 **RETROUVEZ LE WEBINAIRE SUR [EXTRANET.EXPERTS-COMPTABLES.ORG/ARTICLE/WEBINAIRES](https://extranet.experts-comptables.org/article/webinaires)**



Les correspondants en région, un réseau au plus près de vos besoins

PAR BRUNO LE BESNERAIS, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION OFFRE DE SERVICES ET SYLVA BILEZ, RESPONSABLE COMMUNICATION ÉVÈNEMENTS & PRODUITS, CONSEIL SUPÉRIEUR

À travers son réseau de correspondants régionaux, le Conseil supérieur favorise l'animation et les initiatives locales pour mieux faire connaître son offre de services. L'objectif ? Convaincre les membres de l'Ordre et leurs collaborateurs d'acquiescer quelques bons réflexes pour gagner du temps et des missions, tout en travaillant dans un cadre sécurisé.



Cartographie, région par région, des correspondants auprès du Conseil supérieur

À CHAQUE ÉTAPE, UN FRANC SUCCÈS !

- 16 CROEC mobilisés de janvier 2019 à février 2020
- 62 animations sur l'offre du Conseil supérieur

DES CORRESPONDANTS AU SERVICE DES EXPERTS-COMPTABLES ET DE LEURS COLLABORATEURS

Depuis de nombreuses années, l'Ordre propose toute une gamme de produits et services pour la plupart gratuits (kits missions, simulateurs de charges, autodiagnostic, accompagnement à la création d'entreprise, dispositif de crédit 50 K€, qui devient le crédit 200 K€ le 3 juillet 2020, pré-garantie bancaire...). Parce que l'offre est encore très souvent méconnue et trop peu utilisée par les cabinets, des correspondants ont été désignés dans chaque région ordinaire afin de promouvoir ces outils pédagogiques, prêts à l'emploi. Qu'ils soient élus du Conseil régional ou membres de l'Ordre sans fonction ordinaire, ces professionnels de terrain animent des ateliers sur la

thématique « Développer l'activité de mon cabinet avec les outils et services du Conseil supérieur ». Leur mission : donner des points de repères indispensables afin d'aider les cabinets à trouver une information immédiatement opérationnelle et à apporter le conseil qui compte. Ils créent du lien, échangent et partagent avec l'ensemble de leurs pairs.

UN DISPOSITIF COLLABORATIF, EN PERPÉTUEL DÉMARCHÉ D'AMÉLIORATION

Au-delà de ce rôle d'ambassadeurs, les correspondants restent en contact permanent avec les équipes du Conseil supérieur, s'informent sur les nouveautés, font des retours réguliers sur les besoins et attentes de leurs confrères en région, et suggèrent des pistes d'amélioration à l'occasion des journées de travail et

de réflexion qui leur sont dédiées. Le dispositif s'inscrit dans une dimension collaborative qui favorise, par les recommandations et les bonnes pratiques, des échanges d'expériences entre les Conseils régionaux et les confrères mais aussi entre les correspondants et l'institution. Cette action, portée par une volonté clairement exprimée de la mandature, s'est traduite, notamment, par la création de la commission Offre de services.

#SIClecture

Pour aller plus loin, SIC vous conseille de lire : Supplément SIC, juillet 2019. Téléchargez-le sur Bibliordre.fr.



Reprise : les régions en action

Pendant le confinement, les Conseils régionaux ont informé sans relâche la profession et ses clients sur les dispositifs d'aide publique. Aujourd'hui, ils les épaulent dans la perspective de la reprise.

Créé par l'Ordre d'**Aquitaine**, l'institut SOFOS, un laboratoire d'idées regroupant experts-comptables et universitaires, a publié ses premières « propositions pour relancer l'économie française ». L'Ordre **Rhône-Alpes** a lui lancé, avec les acteurs économiques du Rhône et de la Loire, la plateforme CARE, qui propose aux chefs d'entreprise

un accompagnement et des conseils sur-mesure. À **Montpellier**, c'est un plan Confraternité exceptionnel qui a été adopté pour soutenir les consœurs et confrères menacés par les faillites de clients.

Les Conseils régionaux se mobilisent tout particulièrement pour leurs membres et leurs collaborateurs en difficulté. En **Bretagne**, face aux turbulences générées par le Covid-19, l'Ordre a mis en place une cellule d'écoute et de soutien psychologique accessible pendant un an 24h/24h.

À **Paris-Île-de-France**, le CROEC a misé sur Cap sur la Performance, un

consultant numérique gratuit, pour aider les cabinets à organiser leur reprise d'activité. Quant au Conseil régional de **Toulouse Midi-Pyrénées**, son opération *Soyons acteurs de la prévention des difficultés* prévoit dès le 9 juillet un webinar sur les outils et les procédures du mandat *ad hoc* et de la conciliation, ainsi que des formations à la rentrée pour les experts-comptables souhaitant devenir mandataires *ad hoc* et/ou conciliateurs.

AG, congrès, universités d'été : les rendez-vous incontournables de vos régions

CONSEIL RÉGIONAL	DATE	EVÈNEMENT	FORMAT
Lille Nord-Pas-de-Calais & Picardie-Ardenne	6 au 17 juillet 2020	Campus virtuel du 06 au 17 juillet 2020 AG le 16 juillet - Matin (Picardie Ardenne) Après-midi (Nord Pas-de-Calais)	23 ateliers-formation : format webinar AG : visio
Rhône-Alpes	16 juillet 2020	Assemblée générale	Visio
Poitou Charentes Vendée	28 août 2020 (à confirmer)	25 ^e Université d'été / AG	Présentiel La Rochelle
Paris Ile-de-France	1, 2 et 3 septembre 2020	Université d'été les 1, 2 et 3 septembre 2020 AG le 2 septembre	Présentiel Palais des Congrès de Paris et visio
Paca / Provence-Alpes-Côte d'Azur	10 et 11 septembre 2020	Congrès les 10 et 11 septembre 2020 AG le 10 septembre	Présentiel Mandelieu-La-Napoule
Montpellier	11 septembre 2020	Assemblée générale de 14h00 à 19h30	Présentiel Cap d'Agde
Bretagne	18 septembre 2020	Assemblée générale	Présentiel Brest
Toulouse Midi-Pyrénées	23 et 24 septembre 2020	Université d'été	Présentiel Toulouse Labège
Corse	25 septembre 2020	Assemblée générale	Présentiel Porticcio

Ces informations sont susceptibles de changer : se référer aux sites des Conseils régionaux.



TOULOUSE MIDI-PYRÉNÉES

Des réunions au cœur des territoires

25 SEPTEMBRE 2020
2 OCTOBRE 2020
9 OCTOBRE 2020

Hautes-Pyrénées, Gers, Tarn

Les prochaines réunions du bureau du CROEC seront décentralisées : le 25 septembre dans les Hautes-Pyrénées, le 2 octobre dans le Gers et le 9 octobre dans le Tarn. Elles ont pour but de faire un point d'actualité avec les professionnels, à leur présenter le nouvel environnement numérique de l'Ordre, mais aussi à mettre en exergue, en présence des personnalités locales, la mission d'intérêt général de l'expert-comptable au service de l'économie.

LIMOGES

Journées du Chiffre 2020

15 ET 16 OCTOBRE 2020
Limoges

L'évènement s'étalera sur deux jours, les 15 et 16 octobre. Une journée sera consacrée au social, l'autre au fiscal. Au programme, 4 conférences et divers ateliers animés par les partenaires.

BOURGOGNE

Club Actu Pro

8 ET 9 SEPTEMBRE 2020
Besançon et Dijon

Nous organisons le 8 septembre 2020 à Besançon et le 9 septembre 2020 à Dijon un club Actu Pro intitulé « Pratique des procédures amiables et collectives devant le tribunal de commerce ». Il sera animé par Michel Di Martino, expert-comptable et Président du Tribunal de Commerce de Lons-le-Saunier.

NORMANDIE

Journée annuelle des stagiaires et accueil des nouveaux inscrits

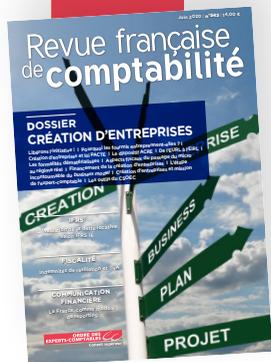
4 SEPTEMBRE 2020
CAPA'VENTURE

Cet évènement dédié aux stagiaires et aux nouveaux inscrits se déroule chaque fois dans un cadre atypique. Rendez-vous cette année le 4 septembre à CAPA'VENTURE, parc de loisirs nature pour une journée placée sous le signe de la convivialité !

Revue française de comptabilité

DOSSIER DU MOIS

CRÉATION D'ENTREPRISE



JUIN 2020
N°543

EDITORIAL

L'expert-comptable, un acteur incontournable de la création d'entreprises

AUTO-ENTREPRENEUR

Libérons l'initiative !

CHIFFRES ET MOTS

Pourquoi les fourmis entreprennent-elles ?

LOI PACTE

La création d'entreprises simplifiée et davantage dématérialisée avec la loi PACTE

DROIT SOCIAL

Aide à la création et à la reprise d'entreprises : un dispositif à géométrie variable

DROIT DES AFFAIRES

De l'EURL à l'EIRL...

GREFFES

Puier dans le meilleur du numérique pour soutenir la création d'entreprises

FISCALITÉ

Passage d'un régime micro à un régime réel... le point sur les aspects fiscaux !

FINANCEMENT

Le financement de la création d'entreprises

MODÈLE ÉCONOMIQUE

Le *business model*, ou modèle économique : une étape incontournable du créateur !

PROFESSION

- Mieux vendre la mission d'accompagnement à la création d'entreprises
- La boîte à outils de l'Ordre pour l'accompagnement à la création d'entreprises



Retrouvez ce numéro sur BOUTIQUE-EXPERTS-COMPTABLES.COM

ou abonnez-vous ! Bulletin d'abonnement disponible sur : REVUEFRANCAISEDECOMPTABILITE.FR/ABONNEMENT



DEPUIS 2001
VOUS PLÉBISCITEZ

 **jedeclare.com**



DEPUIS 2018
VOUS ÊTES CONQUIS PAR

 **jesignexpert.com**



EN 2020

ADOPTÉZ



jefacture.com

PLATEFORME DE FACTURES ÉLECTRONIQUES
POUR VOTRE CABINET ET VOS CLIENTS



**AUGMENTEZ
VOTRE PRODUCTIVITE**

DIGITALISEZ, ARCHIVEZ
AU FORMAT FACTUR-X
ET AUTOMATISEZ
LA SAISIE DES FACTURES



**SECURISEZ
VOTRE PRODUCTION**

BÉNÉFICIEZ DE CONTRÔLES
LÉGAUX ET MÉTIERS ET
D'UN SCHELLEMENT QUALIFIÉ



**DEVELOPPEZ
VOTRE OFFRE DE SERVICES**

ACCOMPAGNEZ VOS CLIENTS
DANS LEUR PROCESSUS
DE DIGITALISATION, LE PILOTAGE DE
LEURS ENCOURS ET LA RÉDUCTION
DES DÉLAIS DE PAIEMENTS

LEO2

1^{er} logiciel
certifié
NF525



AVEC LEO2WEB COMPTA, LES JOURNAUX COMPTABLES IMMÉDIATEMENT ACCESSIBLES



Le logiciel LEO2 exporte automatiquement les écritures comptables de vos clients commerçants vers le service cloud de Leo2Web. Grâce à votre accès gratuit Leo2Web COMPTA, vous accédez ainsi directement au tableau de bord des indicateurs de gestion de vos clients commerçants et à leurs journaux comptables.

LEO2, 1^{er} logiciel certifié NF525 en France (2014), est édité par la société ATOO. Il représente un parc de plus de 32 000 licences équipant 22 000 commerces.

M. Coquidé, dirigeant et fondateur de la société ATOO, Président de l'Acédise et membre du Comité de marque NF525, participe également aux réunions de validation des règles de certification logiciels d'encaissement du LNE (Laboratoire National de Métrologie et d'Essais) et, à titre d'expert, aux groupes de travail consacrés à l'encaissement au sein de l'ASTCF (Académie des Sciences et Techniques Comptables et Financières).

Renseignements, documentations et vidéos : www.leo2.fr

Leo2 est édité par Atoo – 18, rue Étienne-Velay – 30230 Bouillargues – RCS Nîmes 443 824 537 – Filiale de Atoo Holding au capital de 1 500 000 euros.
Pour nous contacter : atoo@atoosarl.fr ou www.leo2.fr. Publicité réalisée par l'Agence Callisens – Février 2020.
Pour tout renseignement, contactez-nous au 04 66 29 76 53.